

PROF

TRIMESTRIEL - SEPTEMBRE-OCTOBRE-NOVEMBRE 2021 | NUMÉRO 51

RENTRÉE 2021

En présentiel,
avec des précautions

Formations au Tronc commun
pour les équipes de 1^{re} et de 2^e primaire

Mémoire de travail et apprentissages

Un supplément de l'IFC
au centre de ce magazine

Cultiver le plaisir



Le dossier de ce numéro évoque les nouveautés d'une rentrée que tous espèrent plus normale que la précédente.
© Adobe Stock/annanahabed

C'est un numéro très « culturel » que vous tenez en mains ou lisez via www.enseignement.be/prof. Il s'ouvre par quatre pages sur le Parcours d'éducation culturelle et artistique, dont les fondations se complètent dès cette rentrée par l'arrivée de vingt-cinq référents culturels chargés d'accompagner les écoles dans leurs projets « PECA ».

Ces référents « culturels » seront en lien permanent avec les référents « scolaires » chargés quant à eux, dans chaque zone d'enseignement, de coordonner l'action des opérateurs culturels vers les écoles. Objectif : amplifier au sein de l'école et des apprentissages les contacts avec la création culturelle et les différentes formes artistiques.

Quantité de projets permettent déjà aux enseignants de s'inscrire dans cette dynamique : les Classes résidentielles d'immersion artistique de La Marlagne, évoquées dans ces pages, les spectacles pour jeune public présentés chaque année lors des Rencontres de Huy, les trois nouveaux projets-pilotes créés spécifiquement dans le cadre du PECA, que nous vous décrivons aussi dans ces pages.

La montée en puissance du PECA n'est pas la seule actualité de cette rentrée. Loin s'en faut. Des mesures de soutien renforcé sont mises en œuvre pour lutter contre les dégâts de la crise sanitaire. Les équipes travaillant avec des classes de 1^{re} et de 2^e primaire vont suivre les formations aux nouveaux référentiels. Des dizaines d'écoles pansent les plaies des inondations. La formation continuée sera renforcée. Tous ces sujets sont développés dans notre dossier « Rentrée ».

Pour en revenir à la création artistique, sachez que de nombreux théâtres sont partenaires de Carte PROF : on trouvera sur www.carteprof.be la liste des avantages qu'ils octroient sur présentation de la carte. Et notez bien que la Carte PROF 2022-2023 sera sous enveloppe emballée avec votre magazine de décembre.

Bonne rentrée, et bonne lecture. ●

Didier CATTEAU
Rédacteur en chef

RENTÉE 2021 PECA : les fondations sont là, il reste à construire... >4

Mesures de soutien renforcé >9

Renforcer, améliorer et dynamiser la formation professionnelle continue >10

DASPA-FLA : nouveaux dispositifs >12

Nouvelles simplifications administratives >16

« Je préfère manger à la cantine avec les copains et les copines » >18

Formations au Tronc commun >19

L'ACTEUR Un centre de documentation et d'information pour quoi faire ? >20

L'INFO Dix-neuf « Red bears » à Euroskills Graaz 2021 >22

MODUL'R : rapide, économique et adaptable >24

Métiers en pénurie : pourquoi pas prof ? >26

Au théâtre avec vos élèves >28

FOCUS Le CAP : deux ou trois ans pour se forger une nouvelle identité professionnelle >30

TABLEAU DE BORD Taux de réussite en hausse dans le supérieur non universitaire >32

CLIC & TIC FabLab et CoderDojo à l'Athénée royal d'Hannut >33

DROIT DE REGARD Christophe Rémion : « La place de l'éducateur doit encore évoluer » >34

LECTURES Décrochage et persévérance scolaire >36

À VOTRE SERVICE Se former à enseigner les gestes qui sauvent >37

CÔTÉ PSY La mémoire de travail, indispensable pour apprendre >38

CARTE PROF De nombreux théâtres partenaires de Carte PROF >43

L'école de l'impossible

Thierry Michel a installé ses caméras dans une « école de l'impossible » qui regroupe quelque 400 jeunes de dix-sept nationalités différentes, vivant dans des quartiers défavorisés, avec des problèmes familiaux et des parcours scolaires difficiles. Un film à l'affiche depuis ce 15 septembre, et qui montre combien l'école est essentielle, encore plus pour ces jeunes... Interview de Thierry Michel via www.enseignement.be/index.php?page=27203&id=3047



15

Le congé de paternité des enseignants passe de 10 à 15 jours ouvrables, comme c'est le cas au niveau fédéral, et passera à 20 jours en 2023. Dix jours devront être pris en bloc afin de pourvoir au remplacement de l'enseignant absent. Les enseignants devenus pères depuis le 1^{er} janvier 2021 pourront prendre ce congé d'ici fin décembre. En cas de deuil d'un enfant, le congé passe de 5 à 10 jours. Et le congé pour mariage d'un enfant est étendu aux cohabitants légaux.



La gratuité en pratique

La circulaire 8170 reprend toutes les informations relatives aux frais scolaires (et extrascolaires), dans l'enseignement obligatoire. Depuis 2019, les écoles maternelles bénéficient d'une subvention spécifique destinée prioritairement à l'achat des fournitures scolaires. La circulaire 8157 précise à quoi elle peut être affectée. Par ailleurs, l'enquête annuelle de la Ligue des Familles a donné la parole à sept familles témoignant de leurs difficultés liées aux frais scolaires. www.laligue.be



Allocations d'études : les plafonds de revenus relevés

En raison de l'impact de la crise sanitaire sur certaines familles et étudiants, les conditions d'octroi des allocations d'études ont été assouplies. Le plafond de revenus a par exemple été relevé pour 2021-2022, et une allocation peut être octroyée à la suite d'une modification de revenu (liée à une perte d'emploi, une faillite...). Des changements plus structurels sont également intervenus. Dossiers à rentrer pour le 31 octobre. allocations-etudes.cfwb.be/





Parcours d'éducation culturelle et artistique

Les fondations sont là, il reste à construire...

Les opérateurs culturels sont prêts à coordonner leurs actions vers les écoles. Les référents culturels engagés par les réseaux sont prêts à aider les enseignants dans leurs projets. Les fondations du PECA sont jetées. Après le maternel, il concernera le primaire dès cette année.

Projet du Pacte pour un Enseignement d'excellence, le Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) se déploie progressivement. Initié au maternel depuis la rentrée 2020, il touchera le début de l'enseignement primaire en cours d'année 2021-2022, et concernera tout le tronc commun en 2030-2031.

Le PECA s'appuie sur plusieurs éléments : le référentiel de l'éducation artistique et culturelle ⁽¹⁾, les « consortiums » d'opérateurs culturels désignés dans chacune des dix zones d'enseignement et les « référents culturels » engagés au sein des réseaux d'enseignement (lire en pages 5 et 6).

Se basant sur le référentiel de l'éducation culturelle et artistique, les enseignants ont à identifier les contenus et objectifs fondamentaux de ce cursus, à encourager le développement de compétences transversales, à fournir des illustrations en matière d'art et de création culturelle, mais aussi à opérer des croisements entre disciplines.

Les consortiums d'opérateurs culturels, actifs depuis fin 2020 dans les dix zones d'enseignement, s'emploient à coordonner l'offre destinée aux publics scolaires, à stimuler (y compris en les finançant) l'émergence de projets PECA et à faciliter leur mise en place au sein des écoles. Ils sont également chargés de créer dans chaque zone une « plateforme PECA ». On lira en pages 6 et 7 qu'ils ont déjà commencé à mobiliser les acteurs culturels.

Des référents culturels au sein des réseaux

Les référents culturels engagés au sein des réseaux (25 actuellement et 40 à terme) siègeront au sein de ces plateformes et seront les interfaces entre opérateurs culturels et monde scolaire. Emmanuelle Detry, coordinatrice des référents culturels au sein du SeGEC, nous explique leur rôle en page 7. Ils seront en contact privilégié avec les enseignants impliqués dans les projets et avec ceux qui, sur base volontaire, sont ou seront les « relais PECA » auprès des écoles de leur ressort.

« Il y a un formidable enjeu de décloisonnement, souligne M^{me} Detry : à la fois entre l'école et le monde culturel et entre les matières, parce que le PECA concerne toutes les matières et multiplie les portes d'entrée des apprentissages. Ça va pouvoir s'implanter chez tous les enseignants : qu'ils se sentent tous concernés par le PECA ! Ce sera un des rôles des référents culturels, qui devront pointer les points d'accroche avec le PECA dans les domaines d'apprentissage, et aideront les enseignants à les activer, à y voir un intérêt réel. »

L'ossature du PECA se met donc en place. Il reste maintenant à faire vivre ce parcours d'éducation culturelle et artistique souhaité pour chaque enfant et ado passant par le tronc commun. Avec comme priorité, du côté du Ministère, de toucher les écoles qui, pour une raison ou une autre, ont peu l'occasion de faire goûter à leurs élèves les richesses de la création.

Saisir la balle au bond

Un « cadastre » a donc été établi par l'Administration, sur base de la participation récente des écoles à des projets culturels subsidiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme les résidences d'artistes par exemple. Un cadastre à prendre avec des pincettes, des enseignants et leurs classes pouvant être très actifs en matière artistique et culturelle en-dehors du cadre de ces projets. Mais il pourra aider les plateformes PECA dans leurs prochaines orientations...

Pour aider les enseignants à se lancer dans l'aventure, la Fédération Wallonie-Bruxelles propose trois projets-pilotes (lire en page 7). Par ailleurs, nos lecteurs trouveront en page 5 des informations sur plusieurs projets « estampillés » PECA, sur la Boîte à outils Culture qui sera diffusée en octobre), et sur le Centre de documentation PECA ⁽²⁾ qui, entre autres fonctionnalités, recense les opérateurs culturels/artistiques par domaine artistique, type d'opérateur, province et localité.

Par ailleurs, la page Facebook du PECA présente les dernières actualités et relaie des vidéos de pratiques inspirantes identifiées dans les écoles ⁽³⁾. ●

Didier CATTEAU

Trois projets-pilotes, pour se lancer

Pour les aider à se lancer, trois propositions sont faites aux établissements organisant de l'enseignement maternel et/ou primaire, ou secondaire artistique à horaire réduit. Il s'agit de construire un projet PECA conjointement avec un opérateur culturel/un artiste de leur zone d'enseignement.

Les subventions seront prioritairement accordées aux écoles considérées en « zone blanche », soit celles qui ont été identifiées comme n'ayant pas bénéficié d'une activité culturelle subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles au cours des deux dernières années scolaires.

Le PECA s'implémentant progressivement, une seconde priorité sera accordée aux projets visant des classes allant de la maternelle (y compris classe d'accueil) à la 3^e primaire.

Par essais et bonheurs

Le projet *Par essais et bonheurs* vise l'organisation d'activités mettant les élèves en contact avec des expressions ou productions artistiques/culturelles variées, dans une optique de sensibilisation, d'initiation ou de pratique active. Des croisements avec les disciplines scolaires sont recommandés, de même que la multidisciplinarité. Les activités seront menées de janvier à juin 2022, durant le temps scolaire, et seront le fruit d'une collaboration entre une école, un opérateur culturel et le consortium de la zone d'enseignement.

Animatik'Art

Le projet *Animatik'Art*, quant à lui, vise l'organisation d'activités mettant les élèves en contact avec des expressions ou productions relevant de la danse, de l'expression corporelle ou des arts circassiens. Il s'agit de valoriser le corps comme vecteur de créativité, de travailler sur l'ancrage corporel, le mouvement, le rythme, l'écoute et le respect de soi et des autres, le bien-être, la cohésion de groupe... Il s'adresse particulièrement, mais pas exclusivement aux classes de maternelle. Là aussi, le calendrier prévoit des activités de janvier à juin 2022, également en collaboration.

Patchwork

Le troisième cadre dans lequel inscrire son projet PECA a été baptisé *Patchwork*. Il concerne les quatre domaines artistiques enseignés dans les académies : musique, danse, arts de la parole, arts plastiques. Les projets peuvent toucher à ces domaines de manière concomitante ou isolément, mais la multidisciplinarité est à privilégier. Ces projets sont à construire entre une école et un binôme constitué soit d'un enseignant d'académie et d'un opérateur culturel ou artiste, soit de deux professeurs issus d'académie(s), chaque fois avec accompagnement du consortium de la zone territoriale de son école. Il s'agira là de prévoir une activité unique d'une durée de deux heures comportant nécessairement une dimension pratique.

Candidatures à rentrer pour le 1^{er} octobre pour les deux premiers projets-pilotes et pour le 1^{er} décembre pour *Patchwork*. Les détails dans la circulaire 8219 (www.enseignement.be/circulaires). ●

D. C.

Boîte à outils Culture

L'équipe chargée du PECA à la Fédération Wallonie-Bruxelles finalisera cet automne une réédition augmentée de la Boîte à outils Culture, qui présentera 34 outils pédagogiques permettant de mener des projets artistiques ou culturels. Elle sera téléchargeable via www.culture.be

Centre documentaire

Le Centre documentaire du PECA (www.culture-enseignement.cfwb.be) présente un répertoire des opérateurs culturels, une liste des écoles de Fédération Wallonie-Bruxelles, des ressources et informations pratiques, ainsi que des exemples de projets inspirants illustrant la diversité culturelle et artistique. Ses fonctionnalités sont détaillées sur la vidéo accessible via <https://youtu.be/4n2Lavi9Cu8>. Il sera peu à peu doté d'une dimension plus interactive facilitant le croisement de l'offre culturelle et de la recherche d'activités.

Vitrine « chanson et musique »

Organisée par la Direction de la Diffusion de l'Administration générale de la Culture, la Vitrine Chanson et Musique jeune public (4 au 6 octobre, à Bruxelles) promeut des spectacles de chanteurs ou musiciens soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle permet de découvrir en avant-première des spectacles aidés financièrement dans le cadre du programme Spectacles à l'école. Inscriptions gratuites (sur réservations via elias.jenkins@cfwb.be).

Estampillé PECA

Les circulaires 8223 et 8224 évoquent en détail deux opérations de la Cellule Culture-Enseignement estampillées PECA. *Mon Patrimoine Revisité*, destinée aux classes de 1^{er} à la 3^e primaire, est une collaboration avec des musées et centres culturels. *Créa-lisons* s'adresse aux classes de 3^e maternelle et 1^{er} primaire et se centre sur le livre.

Coordonner l'offre culturelle

Un consortium d'opérateurs culturels a été créé dans chaque zone d'enseignement, pour faciliter les projets PECA.

Fin 2020, la Fédération Wallonie-Bruxelles a désigné les dix opérateurs chargés de piloter le travail des consortiums d'opérateurs culturels mis en place dans chacune des zones d'enseignement. Explications avec les responsables des consortiums de Wallonie picarde et de Namur.

Dans les arrondissements de Tournai, Ath et Mouscron, l'ASBL Culture.Wapi coordonne les acteurs culturels depuis 10 ans, si bien que son assemblée générale a proposé qu'elle pilote le projet PECA. Inês Mendes dirige l'ASBL depuis mars 2021 : « Avec le PECA, on répond pleinement à notre objectif premier de faire des liens, de créer des ponts entre tous les acteurs culturels de la région ».

Avec ses collègues Esther Mars et Pauline Deroubaix, elle coordonne un travail de « réseautage », « avec des méthodes collaboratives qui facilitent le dialogue, pour dépasser les clivages entre secteurs culturels, entre institutions, entre disciplines artistiques. » Avec pour objectif de « co-construire une réflexion commune sur le territoire ».

« Partir des besoins »

Cette philosophie de co-construction est appliquée au PECA, « formidable occasion de fédérer les acteurs culturels ». Culture.Wapi a donc organisé fin 2020 une dizaine de rencontres avec ces derniers, pour établir un diagnostic territorial de la culture à l'école. « C'est bien la vision qu'en a le monde culturel, qu'on doit maintenant confronter avec la vision qu'en ont les acteurs de l'enseignement », précise M^{me} Mendes.

Ce diagnostic a mis en lumière la richesse de ce qui se fait déjà, mais aussi les difficultés des opérateurs culturels ou des écoles. « Ce qui nous manque aujourd'hui, c'est le regard des enseignants », ajoute M^{me} Mendes, impatiente de voir arriver les référents culturels recrutés au sein des réseaux (lire ci-contre).

Ce diagnostic a révélé dix thématiques, prises en charge par quatre cellules de travail. La première élabore des répertoires : des opérateurs culturels, des artistes, des écoles, des projets et des ressources partagées. La deuxième permet aux opérateurs culturels de mieux se connaître et de faciliter les collaborations. La troisième sert la cocréation de la plateforme PECA articulant l'implication des enseignants, des artistes et des opérateurs culturels. Et la quatrième réfléchit en « mode projet » à la répartition des moyens, 51 % des subventions accordées aux consortiums devant financer des projets PECA.

Le défi est de taille : « Amener une couche supplémentaire de directives PECA, on sait que ce sera compliqué. Pour les écoles, mais aussi pour les opérateurs, qui se demandent comment détacher leurs animateurs alors qu'ils n'ont déjà pas le temps d'aller frapper à la porte des enseignants qui eux, sont concentrés sur les programmes à voir... »

« On va donc partir des besoins croisés de l'école, et du monde culturel. On aimerait devenir ce facilitateur pour le monde scolaire, de sorte que les portes du milieu culturel soient faciles à ouvrir, tout en lui amenant ce qui pourrait lui manquer : du temps, un artiste, un professeur d'académie, un animateur, une méthodologie... L'idée est de mettre en place les projets à partir de janvier 2022. En n'ayant pas peur de commencer par de petites explorations... »

Avec une philosophie très claire : développer des partenariats entre acteurs culturels, multiplier ce qui se fait déjà, documenter les projets pour qu'ils puissent être « réutilisés » par d'autres, inscrire les projets dans la durée. Et surtout faire vivre des expériences irréversibles de coopération.

« On vient avec des propositions, l'enseignant décide »

Dans la zone de Namur (arrondissements de Namur, Dinant et Philippeville), c'est

Des référents culturels dans chaque réseau

PointCulture qui pilote le consortium. Bruno Hilgers, responsable du Service éducatif et référent PECA : « *La première chose a été de se fédérer entre opérateurs culturels des trois arrondissements. Une des grandes forces du projet PECA, c'est d'avoir voulu travailler prioritairement vers les écoles qui n'ont pas beaucoup de contacts avec les opérateurs culturels.* »

« *On a donc rédigé un plan d'action qui prévoit d'offrir le cadastre des zones dans lesquelles les écoles ont moins de contact avec les opérateurs culturels. Céline Laffineur, cheville ouvrière du consortium, prépare un répertoire des opérateurs culturels, le plus exhaustif possible, centré sur le fondamental (pour le secondaire, ça viendra après), et qui sera disponible fin de l'automne.* »

« *Même si le PECA n'a pas encore de balises clairement définies, un enseignant qui souhaite se lancer dans un projet est plus légitime aujourd'hui pour le faire. S'il y avait des freins dans son école pour dégager du temps, avoir des autorisations, c'est une porte supplémentaire pour se lancer ! Et ça aidera aussi les opérateurs culturels à mettre des projets en place.* »

Les contacts avec les référents culturels désignés au sein des réseaux commenceront cet automne. « *Une des énormes forces du PECA, ce sont les contacts beaucoup plus faciles avec le monde scolaire, grâce à ces référents culturels puis avec les enseignants-relais dans les écoles. Parce que le bénéficiaire final, c'est l'élève. Nous, on vient vers le monde scolaire avec des propositions, mais c'est bien l'enseignant qui décide !* »

« *La logique d'avoir des interlocuteurs, de travailler sur les zones blanches, et de pousser les gens à se coordonner, ce sont vraiment trois éléments extrêmement positifs dans ce projet !* » •

Propos recueillis par
Didier CATTEAU

Chaque réseau d'enseignement a pu engager des conseillers pédagogiques qui seront dès cette rentrée les référents culturels des écoles situées dans leur périmètre d'action.

Emmanuelle Detry, qui a suivi tout le processus menant à la création du PECA, coordonne l'équipe de dix référents culturels du SeGEC (cinq pour le fondamental et autant pour le secondaire). Elle nous explique leur rôle.

« *Les référents culturels seront liés à une zone géographique, et donc en lien avec le consortium de cette zone. Ils auront une mission d'accompagnement des demandes des écoles, pour l'identification des besoins et la concrétisation des projets. Ce seront avant tout des facilitateurs, qui feront le lien entre les écoles et les propositions des consortiums.* »

En lien avec les programmes et avec les contrats d'objectifs

« *Ils travailleront aussi le lien entre les programmes du SeGEC et les projets du PECA. Et pourront par exemple faire des propositions rencontrant les besoins identifiés par les équipes éducatives dans les contrats d'objectifs de leurs écoles. Quand un projet artistique touche une autre discipline, les référents culturels pourraient aussi travailler en collaboration avec le conseiller pédagogique de cette discipline...* »

« *Cette articulation du PECA avec les programmes et avec les contrats d'objectifs peut sembler complexe, parce qu'on peut y voir du travail en plus. C'est là que le référent culturel intervient, avec ses connaissances, pour alléger le travail et faire en sorte que les enseignants puissent se consacrer au maximum à l'encadrement des élèves. C'est une aide aux enseignants, pour qu'ils puissent se concentrer sur les élèves !* » Les référents culturels ayant un grand nombre d'écoles dans leur périmètre d'action (parfois jusqu'à plus de 200, dans le fondamental, notamment), ils pourront s'appuyer sur des enseignants qui, au sein des écoles, sont déjà les moteurs de projets culturels et/ou sur des enseignants qui, sur base volontaire, deviendront des « relais PECA ».

Reconnaitre ce qui se fait déjà, lever les freins où il y en a

Pour M^{me} Detry, « *il faut éviter de donner l'impression à ceux qui font déjà très bien ce type de projets qu'on n'a pas vu ce qu'ils font ! Il y a même sans doute moyen parfois de les soulager parce que certains enseignants donnent énormément dans ce type de projets et peuvent s'essouffler, parce qu'ils sont seuls à la barre. Le rôle des référents à leur égard sera de reconnaître et répercuter ce qu'ils font !* »

D'un autre côté, « *là où personne ne prend ces projets en charge, à cause des freins qui peuvent être variés, le rôle des référents sera d'ouvrir des portes, de montrer comment, en intégrant tel ou tel projet, telle partie du programme, telle compétence, est activée. Lever ces freins sera aussi un des grands rôles des référents, en bonne collaboration évidemment avec les opérateurs culturels.* » •

Propos recueillis par
D. C.

Écoles en dispositif d'ajustement

Les 21 premières écoles en dispositif d'ajustement (EDA) contractualiseront leur protocole de collaboration à partir de cette rentrée 2021. Elles mettront ensuite en place les actions définies dans ce protocole pour atteindre les objectifs d'ajustement fixés par l'Administration. Ce dispositif d'accompagnement a été initié en 2019-2020 dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

Rythmes scolaires : pas au supérieur

L'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES) a indiqué que le supérieur ne suivrait pas le nouveau calendrier scolaire envisagé (mais pas encore décidé) pour l'enseignement obligatoire francophone à partir de la rentrée 2022. L'ARES se dit néanmoins ouverte à une réflexion de fond pour adapter les rythmes de l'année académique.

La promotion sociale en campagne

L'enseignement de promotion sociale poursuit sa campagne de communication. À travers des témoignages d'apprenants, *Place à ce que j'ai toujours voulu faire* met en avant les possibilités et atouts de la promotion sociale, pour entamer/repandre des études, se réorienter ou approfondir certaines compétences. www.facebook.com/Promsoc.be et promsoc.cfwb.be

Appel à projets

« stratégie numérique »

Le Plan de relance européen prévoit une stratégie numérique au sein de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, trois appels à projets seront lancés mi-octobre. Un vers les universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts. Un autre destiné aux PO de promotion sociale. Le troisième visera des collaborations en promotion sociale. Des webinaires seront organisés en septembre pour aider les établissements à introduire leurs projets.

En présentiel, mais...

Si tous les élèves ont pu retrouver les classes à 100%, des mesures sanitaires restent d'actualité.

La vaccination de la population a fortement augmenté, mais connaît de fortes disparités entre régions : 53 % des 12-17 ans sont « primo-vaccinés » en Wallonie, contre 23 % à Bruxelles. La rentrée a été possible partout en présentiel, cependant les mesures de prudence varient en tenant compte de ces différences.

Dans ce contexte, les mesures décidées fin août et d'application à l'heure de boucler ce magazine seront évaluées à la fin du mois de septembre par les autorités et les experts scientifiques. Elles pourront être revues selon les aléas liés à la pandémie et l'état d'avancement de la vaccination des jeunes.

Mesure visible : le masque

Le masque n'est pas la seule mesure de prudence : la ventilation des locaux, les distances physiques, l'hygiène des mains restent bien entendu d'actualité. Ces mesures sont décrites dans les circulaires 8212, 8213 et 8236 ⁽¹⁾, qui détaillent également les aspects organisationnels d'une journée scolaire : récréations, repas, réunions, visite de tiers, excursions..., mais aussi les modalités relatives aux absences et remplacement des membres du personnel mis en quarantaine.

Vaccination des jeunes

Ainsi la Flandre va autoriser la vaccination dans les écoles secondaires, afin d'atteindre un pourcentage minimal de 70 % des élèves vaccinés. À ce jour, 75,42 % des jeunes Flamands âgés de 12 à 17 ans ont reçu une première injection de vaccin et plus de 40 % d'entre eux sont totalement vaccinés.

En Wallonie, une réorganisation de la campagne de vaccination est prévue dès la rentrée : des antennes de vaccination et des vaccibus seront répartis sur les campus universitaires et hautes écoles. Pour que les mesures de prudence s'alignent à Bruxelles sur celles qui prévalent dans les autres régions, le taux de vaccination des jeunes Bruxellois doit augmenter.

La Commission communautaire commune (Cocom) et des acteurs de l'enseignement envisagent dès lors une sensibilisation à la vaccination dans les écoles bruxelloises, par la médecine scolaire, qui a déjà la vaccination dans ses missions. De même, les autorités réfléchissent à la vaccination des jeunes via les CPMS ou des bus mobiles. ●

H. D'H.

⁽¹⁾ www.enseignement.be/circulaires

	Wallonie	Région Bruxelles-Capitale
Élèves du fondamental	Pas de masque	Pas de masque
Instituteurs-trices	Pas de masque une fois assis. Masque lors des contacts avec des adultes	Masque en toute circonstance
Élèves du secondaire	Pas de masque une fois assis. Masque lors des contacts	Masque en toute circonstance
Enseignant-es du secondaire	Pas de masque une fois assis. Masque lors des contacts	Masque en toute circonstance

Mesures de soutien renforcé dans le fondamental

Afin d'apporter un soutien pédagogique et éducatif aux élèves, des périodes supplémentaires sont accordées jusqu'au 31 décembre aux implantations du primaire ordinaire et spécialisé.

Soutenir les élèves présentant des difficultés d'apprentissage, soutenir la santé mentale et le bien-être des élèves et lutter contre le décrochage : voici les objectifs de ce dispositif exceptionnel mis en place pour cette rentrée scolaire post crise sanitaire.

Si les écoles souhaitent utiliser ces périodes supplémentaires, elles devront en informer l'Administration pour le 15 octobre 2021 au plus tard, au moyen d'un formulaire électronique conçu à cet effet ⁽¹⁾.

Un encadrement supplémentaire pour renouer avec l'école.

Ces périodes supplémentaires sont octroyées uniquement aux implantations organisant l'enseignement primaire ordinaire et spécialisé, et pour une période de 4 mois se terminant donc le 31 décembre 2021.

Les enseignants, recrutés dans ce cadre, organiseront des activités visant le soutien pédagogique des élèves identifiés en difficultés sur le plan des apprentissages, après une évaluation diagnostique par exemple. Ces activités

pourront être de la remédiation individualisée, des remises à niveau en sous-groupes, des activités de méthode de travail...



Le bien-être émotionnel et la santé mentale ne devront pas être oubliés. Les activités visant le soutien éducatif seront organisées par les éducateurs dans l'enseignement primaire ordinaire et par les éducateurs et les membres du personnel paramédical, social et psychologique dans l'enseignement primaire spécialisé.

Ces activités pourront être, par exemple, des lieux et moments d'écoute collectif ou individuel ; l'organisation d'animations permettant de recréer du lien, de libérer la parole et les émotions ; des ateliers ; des activités rassemblant parents, enfants et enseignants...

Ces activités de soutien pédagogique et éducatif, organisées en présentiel, sont laissées au libre choix des pouvoirs organisateurs, mais devront répondre aux besoins du terrain. ●

H. D'H.

⁽¹⁾ Les détails dans la circulaire 8172. www.enseignement.be/circulaires

Et dans le secondaire ?

Le secondaire a subi de plein fouet, pendant de longs mois la pandémie. La mise en place d'un enseignement hybride a généré des difficultés tant pour les membres du personnel que pour les élèves.

Chez ceux-ci, des difficultés ont pu se manifester dans le suivi des apprentissages ou par un mal-être lié à la désocialisation et, plus généralement, par une démotivation pouvant conduire au décrochage scolaire.

Afin de lutter contre ce décrochage scolaire et de renouer avec tous les aspects de la vie scolaire, des périodes-professeur supplémentaires sont octroyées afin d'apporter un soutien pédagogique, éducatif et psychosocial aux élèves du secondaire.

Ces périodes supplémentaires permettent l'engagement de professeurs, éducateurs ou psychologues, et cela jusqu'au 30 juin 2022. Ces engagements sont possibles grâce aux fonds européen. Les écoles secondaires (ordinaires, spécialisées et CEFA) qui les sollicitent peuvent les affecter à de la remédiation scolaire, de l'accompagnement personnalisé, au soutien à la santé mentale et au bien-être des élèves, au développement d'un climat scolaire serein et bienveillant, à la lutte contre le décrochage scolaire en lien avec les besoins spécifiques détectés dans l'établissement.

La circulaire 8220 précise les formalités à accomplir (avant le 15 octobre) pour bénéficier de cet encadrement supplémentaire. Elle précise également les obligations liées à cette disposition.

Renforcer, améliorer et dynamiser la formation professionnelle continue

Dès la rentrée 2022, la formation professionnelle continue des personnels de l'enseignement et des centres PMS sera renforcée, et ses contours redessinés.

Les acteurs du Pacte pour un Enseignement d'excellence ont voulu que la formation professionnelle continue soit reconnue comme faisant partie du travail enseignant, ce qui fut consacré par le décret du 14 mars 2019 relatif à l'organisation du travail enseignant ⁽¹⁾.

Depuis, les dispositions relatives à la formation professionnelle continue (FPC) des

Pour qui ?

Les formations proposées s'adresseront à tous les membres du personnel temporaires, nommés, à la condition d'avoir presté au moins dix jours pendant l'année académique en cours ou la précédente.

Quels objectifs ?

Elle vise à contribuer à l'amélioration de la qualité du système éducatif et à développer les compétences personnelles et collectives, initiées notamment en formation initiale.

Quatre grandes dimensions qualifient celles-ci : compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel ; de l'acteur d'une organisation apprenante ; de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages ; et du praticien réflexif.

La FPC des membres des CPMS a les mêmes visées que celles des équipes éducatives, mais plus

particulièrement en lien avec le soutien à l'école inclusive, la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, les relations école/familles, l'orientation...

Des formations répondant à de réels besoins

La FPC devra répondre à des besoins collectifs et/ou personnalisés.

Les formations répondant à des besoins collectifs visent à prendre en compte l'exercice



TYPES DE FORMATION

Besoins collectifs	Besoins individuels
Obligatoires	Sur base volontaire ou À la demande de la direction ou du PO
Nombre de jours de formation par an	
3 jours	5 jours (équipes pédagogiques) 10 jours (équipes CPMS)
+ 2,5 jours/an si l'école est en dispositif d'ajustement	+ 5 jours pour les enseignants n'ayant pas 5 ans de carrière
+ 3 jours sur avis du Gouvernement, pour des thématiques spécifiques	

collectif du métier. Lors de l'élaboration des plans de pilotage, l'équipe éducative, ensemble, conçoit le plan de formation de l'école. Ce plan identifiera des besoins de développement professionnel, soit de l'ensemble de l'équipe, soit d'une partie de celle-ci. Ces formations répondant à des besoins collectifs sont obligatoires et concernent tous les membres du personnel de l'école.

Le Gouvernement a la possibilité d'augmenter le nombre de jours de formations obligatoires pour des thématiques qu'il définit.

Les formations répondant à des besoins personnalisés, quant à elles, visent à tenir compte des spécificités du membre du personnel. Sauf exception, ces formations sont facultatives et volontaires.

Attention à certains publics et souplesse organisationnelle

Le décret accorde un point d'attention à l'entrée en fonction et aux écoles en dispositif d'ajustement et permet des ouvertures à des publics autres que les écoles/centres.

Une nouveauté encore : le décret réformant la FPC vise également à accorder de la souplesse et à rendre possible, à tous les niveaux, un étalement des formations, sur plusieurs années scolaires. L'enjeu est évidemment de pouvoir proposer des formations plus longues et dans la durée. Cependant, même si la capitalisation est valable aussi pour la suspension, l'école ne pourra le faire que maximum cinq jours par an.

Les programmes généraux des formations sont prévus pour six années, afin que le membre du personnel puisse planifier ses formations sur un temps long, dans un développement professionnel progressif.

Les formations pourront concerner, par exemple, le tronc commun, la différenciation, l'inclusion des élèves à besoins spécifiques, le travail collaboratif, les aspects disciplinaires, interdisciplinaires (Evras, éducation aux médias...), la maîtrise de technologies numériques, l'attention à la langue de scolarisation, mais aussi être en lien avec les résultats de recherche scientifique.

Nouvelles modalités de formation

Le décret rend possible l'organisation d'une formation selon des modalités autres qu'en présentiel, parfois innovantes : e-learning, formation en immersion dans d'autres écoles pour aller voir des innovations ou d'autres réalités,...

Le Gouvernement peut aussi proposer des critères de validation de modalités de formation différentes, telles que les communautés de pratiques ou la participation à des recherches.

Portfolio

Outre le plan de formation, un portfolio aura pour visée de rendre le membre du personnel acteur de sa démarche de professionnalisation et de soutenir la réflexivité et les liens avec sa pratique.

Il se veut structurant et comprendra notamment :

- le projet personnel de formation. Le membre du personnel y établira ses besoins de formation en lien avec sa fonction, ses missions au sein de l'école, son parcours ou l'étape dans sa carrière ;
- les attestations de fréquentation des formations suivies.

Ce portfolio pourra être enrichi de tous les éléments jugés utiles par le membre du personnel pour témoigner de son cheminement, et sera mobilisé dans le cadre de certaines modalités de formation.

À l'exception du pilotage de la formation professionnelle continue, ces nouveautés entreront en vigueur progressivement à partir du 1^{er} septembre 2022. La réforme mobilisera un budget de 33 millions annuels, soit trois fois plus qu'aujourd'hui. •

Hedwige D'HOINE

⁽¹⁾ www.galililex.cfwb.be/fr/leg_res_02.php?ncda=46287&referant=101

⁽²⁾ Paru au *Moniteur belge* le 30 juillet 2021 et téléchargeable via www.galililex.cfwb.be/fr/leg_res_02.php?ncda=49421&referant=10

Piloter la formation continue

La formation professionnelle continue sera dotée d'un cadre de pilotage, afin de garantir une régulation et une cohérence de l'offre.

Un Conseil de la formation professionnelle continue est mis en place. Cet organe aura parmi ses missions l'analyse des besoins de formation, en articulant les besoins issus du terrain et ceux qui sont davantage liés aux évolutions et orientations du système éducatif.

Après analyse, ce Conseil identifiera et planifiera les priorités, mettra en place des indicateurs de suivi, et veillera au respect de la complémentarité entre formations organisées par les réseaux d'enseignement et formations en inter-réseaux.

À cet égard, on notera que l'Institut pour la Formation en cours de Carrière s'appellera désormais l'Institut de la Formation professionnelle continue (IFPC)

Une évaluation externe de la formation professionnelle continue sera mise en place à moyen terme.

Réseaux et inter-réseaux

La formation professionnelle continue sera toujours du ressort pour partie des réseaux d'enseignement, et pour partie organisée en inter-réseaux.

Les formations en inter-réseaux concerneront avant tout les objectifs d'amélioration du système éducatif et comprendront des dispositifs de formation à concevoir de la même manière pour toutes et tous.

En réseau, elles concerneront prioritairement les projets éducatifs et pédagogiques propres à chaque réseau.

DASPA-FLA : nouveaux dispositifs

Les dispositifs DASPA-FLA ont été recadrés afin de permettre à tous les enfants, quelle que soit leur origine, d'utiliser et comprendre le français, langue des apprentissages scolaires, des interactions sociales et culturelles.



Des activités FLA pour des élèves de la 2^e maternelle à la 4^e primaire.

La circulaire 8160 ⁽¹⁾ précise les nouvelles règles en vigueur à propos des Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés (DASPA) et Français Langue d'Apprentissage (FLA). Après deux ans de fonctionnement, un nouveau cadre ajusté est mis en place pour cette rentrée scolaire.

Ces ajustements portent sur les formations des enseignant-e-s qui auront la charge des élèves pouvant bénéficier de l'encadrement spécifique DASPA-FLA, sur le cadre administratif pour les écoles qui les organisent, et sur les ressources utiles pour répondre aux objectifs spécifiques de ces dispositifs.

Pour quels élèves ?

Dorénavant, le cadre du dispositif FLA est recentré sur les élèves en ayant le plus besoin de la 2^e maternelle à la 4^e primaire. Les élèves de P5 et P6 sont exclus du dispositif, et ne génèrent donc plus d'encadrement. À partir du 1^{er} octobre, le coefficient de période que

représente un élève bénéficiant du dispositif FLA passe de 0,4 à 0,3, même pour les élèves identifiés avant cette date.

Afin d'identifier les élèves ayant besoin de ces mesures d'apprentissage spécifique du français, des évaluations sont à organiser. C'est désormais l'année d'études qui détermine l'outil d'évaluation à passer et la nouvelle procédure pour garantir le contrôle du passage unique du test au cours de la scolarité. Les épreuves, les précisions administratives

et les guides de passation sont accessibles via Enseignement.be ou e-classe ⁽¹⁾.

Attention : les enfants ayant des troubles de l'apprentissage ne relèvent pas de la sphère du dispositif FLA, mais des aménagements raisonnables.

La formation

Prendre en charge ces élèves requiert une expertise particulière. Dans ce cadre, tout enseignant engagé ou désigné à titre temporaire ou à titre définitif dans des périodes DASPA-FLA devra avoir suivi, à partir du 1^{er} septembre 2022, une formation spécifique relative à l'apprentissage du français langue étrangère ou de scolarisation, en ce compris une formation relative à la médiation interculturelle lors de sa formation initiale.

La reconnaissance des compétences des enseignant-e-s qui auraient cette charge est possible via l'IFC soit par la reconnaissance de formations précises déjà suivies, soit en suivant des formations organisées par l'IFC en 2021-2022, 2022-2023.

Des ressources

Enfin, des ressources sont déjà disponibles sur la plateforme e-classe dans la thématique *Maîtriser la langue de l'école*, régulièrement enrichie ⁽³⁾. ●

H. D'H.

⁽¹⁾ www.enseignement.be/circulaires

⁽²⁾ www.enseignement.be/index.php?page=23677&navi=117 ou www.e-classe.be/article/maitrise-de-la-langue-de-l-enseignement-outils-d-evaluation-52

⁽³⁾ www.e-classe.be/thematic/maitriser-la-langue-de-l-ecole-583



monespace.fw-b.be, c'est votre espace !

**Fiches de paie, fiches fiscales, fiches de prime syndicale,
certificat médical ou déclaration d'accident et...**

Mon Espace, guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles ⁽¹⁾ s'enrichit de nouveaux services. Cela s'inscrit dans le cadre de la simplification administrative, dont on lira les avancées de cette rentrée scolaire en page 16.

Dorénavant, les enseignant.es qui prestent en tant que vacataires pour l'E-learning (anciennement Enseignement à distance) pourront déclarer leurs prestations sur **ADEL** via Mon Espace. Les vacataires sont les enseignant.es qui préparent les leçons, corrigent les travaux et guident les élèves suivant les cours en E-learning de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Autre nouveauté offerte : un nouveau formulaire est disponible et téléchargeable. Il s'agit du PDF **Congé pour mission** à compléter par l'enseignant.e qui accepte une charge de mission. Ce formulaire est à imprimer, compléter tant par l'enseignant.e

qui demande un congé pour mission que par le responsable de son pouvoir organisateur.

E-classe, plateforme de ressources pédagogiques est toujours accessible via Mon Espace. De même que **happi**, plateforme d'enseignement à distance qui souffle sa 1^{re} bougie et offre désormais **un outil de visio-conférence gratuit et sécurisé à tous ses utilisateurs**. Happi est désormais également disponible sur les appareils mobiles.

D'autres services viendront enrichir prochainement les services disponibles sur Mon Espace. •

H. D'H.

⁽¹⁾ <https://monespace.fw-b.be>

Salon SETT

Le prochain salon SETT (School Education Transformation Technology) se déroulera à Namur Expo les 26, 27 et 28 janvier 2022. Ce salon dédié au numérique éducatif s'adresse à tous les professionnels de l'éducation, et a pour visée d'encourager les échanges entre pairs.

Le Service général du Numérique éducatif (SGNE) y tiendra un stand afin de présenter ses plateformes d'apprentissage basées sur la technologie Moodle : Ma Classe, Diffusion et Happi, ainsi que la plateforme de ressources e-classe. Ces plateformes et leurs ressources sont gratuites, sécurisées, respectueuses des droits d'auteur et validées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La participation au SETT est reconnue par l'IFC. Inscription sur le site du SETT (code BAAC1000 ; pour l'IFC, code 205002101).

Out of the books

Le Festival *Out of the books*, qui se présente comme le festival des nouvelles pédagogies, aura lieu les 15 et 16 octobre, à la Ferme de Mont-Saint-Jean, à Waterloo. Sa 3^e édition est reconnue comme formation par l'IFC (www.ifc.cfwb.be, code 250002101).

Ses cinq thématiques (écoles et pédagogies actives ; la classe autrement ; le bien-être à l'école ; les nouvelles technologies au service de l'apprentissage ; être parents) sont abordées via des stands, conférences et ateliers.

Salon EDUC

Le Salon EDUC aura lieu du 13 au 16 octobre au Wex, à Marche-en-Famenne. Au menu là aussi : stands, conférences, ateliers. Thématiques déjà connues cet été : ludopédagogie, bien-être et climat scolaire, lutte contre le harcèlement, besoins spécifiques, STEM, pédagogies actives. Programme via www.salon-educ.be.



Reprise scolaire dans les écoles inondées

Les écoles inondées n'ont eu qu'un mois et demi pour sauver leur rentrée des classes. Un exploit relevé, mais la reconstruction complète prendra du temps...

À quelques exceptions près, toutes les écoles touchées par les inondations ont pu accueillir physiquement les élèves le 1er septembre. Un exploit, quand on sait que 209 des 262 communes wallonnes sont admissibles au Fonds des calamités, et qu'un nombre important d'écoles ont été impactées.

Dès le lendemain du 15 juillet, en plein congé scolaire, directions, membres du personnel, parents, élèves..., sont sur place pour constater les dégâts et sauver ce qui peut l'être, déblayer, nettoyer. Intervient l'aide des services communaux et des pouvoirs organisateurs, qui centralisent aussi la remontée des situations de terrain.

Très rapidement, il apparaît que les dégâts sont divers et d'intensité variable : mobilier, matériel didactique, équipements, infrastructures... Les formes d'aides qui se mettent en place sont publiques (lire ci-contre), mais aussi proposées par des mouvements bénévoles et citoyens, et par des organisations ⁽¹⁾.

Témoignages de quelques écoles concernées et mêmes fils conducteurs : mobilisation et

solidarité, course contre la montre et souci du bien-être des élèves en prévision de la rentrée.

Quand le bâtiment ne va pas...

L'état des bâtiments a été la question primordiale.

À la Ville de Verviers, par exemple, ce sont trois écoles communales qui ont été impactées, ainsi qu'une classe dédiée au DASPA. Sophie Lambert, échevine de l'Instruction publique : « Pour l'une des écoles, il s'agissait d'inondations en cave, entraînant essentiellement des problèmes d'électricité et de chauffage. Le Service des travaux a fait le nécessaire. La classe de DASPA a pu être délocalisée dans un local communal. La situation était plus complexe pour les écoles d'Ensival et de l'Est, fortement touchées. »

L'option commune des acteurs de ces écoles était d'organiser la rentrée en restant dans leur quartier. Dans l'attente de l'installation de modulaires sur le site de leur cour de récréation et après analyses de stabilité et



de qualité de l'air des deux bâtiments dans leur ensemble, on se serre un peu aux étages. Mais faute de place, les petits de maternel seront accueillis à la plaine des Tourelles en attendant de rejoindre également les modulaires jusqu'à la fin des travaux.

À la section maternelle du Collège Saint-Étienne, en Brabant wallon, c'est rapidement que le recours à des conteneurs est apparu nécessaire : il y a pour trois à six mois de travaux au bâtiment. Deux conteneurs, avec de grandes fenêtres, ont été loués, verdurisés, décorés et appelés « cabines magiques ». Sans pour autant enjoliver la situation, Cécile Rétif, directrice du niveau fondamental, l'assure : « *Tout a été mis en œuvre pour que les enfants soient le moins impactés, voire pas du tout* ».

Autre décor, l'Athénée Royal Verdi. Six sites, du fondamental et du secondaire, à Verviers et Pepinster. Les implantations de Verviers ont été sauvées, ce qui leur a permis d'offrir des aides à des écoles ainsi que d'accueillir des activités de soutien aux sinistrés, comme s'en réjouit la directrice, Morgane Henrot.

À Pepinster, inenvisageable de réinvestir à court terme l'implantation fondamentale Piqueray, en bord de Vesdre. Les primaires occupent un bâtiment sur le site du secondaire, qui était en rénovation et avait lui-même été affecté, et cela grâce à une accélération de travaux. Les maternelles sont logées un peu plus loin, à l'implantation Pont-Robert, « miraculeusement sauvée ». Le site du secondaire, lui aussi, connaît la fermeture provisoire d'un bâtiment.

Partout, il aura fallu faire preuve d'inventivité pour les cours de récréation, les salles de sport ou de psychomotricité...

Et le matériel ?

Toutes les écoles interrogées fonctionnent, dans un premier temps, avec le matériel dont elles disposent grâce aux dons et à l'entraide entre écoles. Au fur et à mesure – les dossiers assuranciers sont longs... –, elles rachèteront.

Et oui, cela coutera. Et non, tout n'est pas « rachetable ».

« *On sait combien les enseignants passent de temps à créer leurs propres jeux, leur environnement, leurs journaux de classe, leurs thèmes...* », dit M^{me} Rétif, pensant à ses institutrices maternelles, mais pas seulement.

Pour M^{me} Henrot, dont l'Athénée a une offre d'enseignement qualifiant (en électromécanique, notamment), la reconstitution des ateliers est un des points préoccupants : « *Il faut des années et des années pour construire un atelier. On vient de faire un sprint, on a devant nous un marathon...* »

Parler ce qui a été vécu

Au moment où elles ont été contactées, toutes nos interlocutrices se sont dites impatientes d'être à la rentrée. « *On s'est mobilisé ensemble pour cela* » ; « *On a prévu une fête d'accueil* » ; « *Un point d'orgue à la solidarité qu'on a connue* »...

L'évènement a été préparé en amont, et pas uniquement dans ses aspects matériels. Pendant la catastrophe, les contacts ont été maintenus avec les élèves et les familles.

Aujourd'hui, ces écoles savent combien il sera important pour leurs élèves, au cours de l'année scolaire, de parler de ce qu'ils ont vécu. Et misent notamment sur le rôle des éducateurs et le concours des CPMS. ●

Monica GLINEUR

⁽¹⁾ Citons la Croix-Rouge et les Comptes Solidaires Écoles au sein de la Fondation Roi Baudouin dans l'organisation de récolte de dons (<https://www.croix-rouge.be> >Actualités et https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Calls/2021/20210325_IT_SRS). Ou l'initiative de Taalunie (taalunie.org >Actueel)

Quels soutiens publics ?

Plusieurs mesures ont été prévues par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour permettre la continuité de l'enseignement.

Des avances de fonds sont accessibles aux écoles sinistrées, grâce au Fonds Écureuil. Les demandes s'introduisent jusqu'au 31 octobre via une plateforme électronique (circulaire 8204). Le Gouvernement étudie également la mise en place d'un mécanisme de soutien plus structurel qui viendra en complément de l'intervention des assurances.

La Direction générale de l'Enseignement obligatoire (DGEO) a dressé un cadastre des écoles n'étant pas en mesure de reprise « normale » au 1^{er} septembre. Un principe de souplesse a été retenu pour leur permettre de faire face aux difficultés. Un courrier leur a été envoyé, listant les solutions provisoires auxquelles elles peuvent recourir.

En outre, les écoles directement ou indirectement impactées ont été informées des mesures particulières en matière de comptage des élèves les concernant.

Par ailleurs, la Région wallonne a prévu des dérogations de permis pour des travaux urgents (installation de conteneurs...) et une amélioration circonstancielle de l'offre de transport scolaire est examinée.

Nouvelles simplifications administratives

Expérience utile

Les enseignant-e-s ou futur-e-s enseignant-e-s souhaitant exercer les fonctions de cours techniques, de pratique professionnelle, de praticien professionnel, d'accompagnateur CEFA, dans l'enseignement secondaire (y compris en promotion sociale), ou la fonction de non-chargé de cours puériculteur, peuvent demander la valorisation d'une expérience utile « métier », soit une expérience professionnelle rémunérée en lien avec ces fonctions.

La reconnaissance de l'expérience utile (maximum une période de 10 années prestées à temps plein) peut être obtenue préalablement à tout recrutement. La circulaire 8169 (www.enseignement.be/circulaires) précise comment introduire cette demande, qui sera ensuite analysée par la chambre de l'expérience utile de la Commission interréseaux des titres de capacité (Citicap).

Dispositif P45/90 reconduit

Créé en 2013 à titre expérimental, le dispositif permettant d'organiser l'horaire scolaire en secondaire par périodes de cours de 45 minutes regroupées en plages de 90 minutes, est renouvelé année après année. Ce sera encore le cas en 2021-22, la circulaire 8154 précisant ses modalités (www.enseignement.be/prof).

Chaque école souhaitant organiser ce dispositif « P45/90 » est invitée à le signaler pour le 1^{er} octobre au plus tard. Précisons que cette organisation permet d'affecter le temps récupéré (5 minutes par période de cours prévue à la grille-horaire des élèves) à des activités pédagogiques différenciées de remédiation, de dépassement, de développement personnel, d'orientation, par exemple.

Outre la poursuite de l'amélioration des circulaires, qui seront moins nombreuses, diverses autres simplifications sont mises en place.

Sans être exhaustif, on pointera l'intérêt de quelques-unes d'entre elles. En commençant par des innovations apportées à des supports à disposition des écoles.

Ainsi, l'application Plan de Pilotage sera plus ergonomique et présentera de nouvelles fonctionnalités, rendant le partage et la préparation de ces plans plus faciles. Ces améliorations résultent des observations d'un groupe d'étude participatif regroupant directeurs d'établissement et Administration afin d'échanger sur la simplification administrative. Ce groupe de travail mixte AGE/Directions d'écoles

volontaires a d'ailleurs vocation à perdurer pour l'année scolaire 2021-2022.

Nouveauté aussi pour Happi⁽¹⁾, la plateforme d'hybridation des apprentissages interactifs : depuis le 23 aout elle est dotée de la fonctionnalité « visio conférence », permettant aux enseignants de donner des cours en ligne à distance (lire aussi les nouveautés de Mon Espace, en page 13).

Évolution des circulaires

Lisibilité et uniformisation : les travaux effectués en 2019 sur la circulaire de rentrée relative à l'organisation de l'enseignement fondamental se sont poursuivis et étendus à l'ensemble de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE).

À partir de cette rentrée 2021 et tout au long de l'année, ces travaux seront traduits par des circulaires plus claires et rédigées selon un canevas de rédaction commun, comprenant des visuels uniformes (code couleur et pictogrammes).

La réflexion a également porté sur le nombre de circulaires. Quelque 400 circulaires arrivent chaque année dans les boîtes mail administratives des directions d'établissement... Afin de réduire ce nombre, certains types d'informations sortiront du canal « circulaires » pour être diffusées sur le portail Enseignement.be et sur les réseaux sociaux (pages Facebook par exemple) : on songe aux communications sur les outils pédagogiques, les appels à projets, et les offres d'emploi, notamment.

Les résultats de ces améliorations seront palpables au fur et à mesure de l'année scolaire et participent au mouvement de diminution de la charge administrative : suppressions de la transmission de certains documents, modifications de procédures, dématérialisation progressive des documents... •

M. G.

⁽¹⁾ happi.cfwb.be



Rencontres pour faire apprendre

Gratuites et ouvertes à tou-te-s, les Rencontres pour faire apprendre sont organisées le samedi matin par le Service des Sciences de l'Éducation de l'ULB, à Bruxelles.

Voici le programme 2021-2022 des *Rencontres pour faire apprendre*.

16 octobre Quel langage maîtriser pour augmenter ses chances de réussite scolaire? Le débat sera introduit par Nicole Wauters, ancienne inspectrice primaire spécialisée dans le développement de la langue de scolarisation, auteure de *Langage et réussite scolaire. Pratiques d'enseignement et français de scolarisation* (Couleur Livres, 2020).

14 novembre Penser les arts à l'école, par Françoise Regnard, docteur en sciences psychologiques et de l'éducation, enseignante en psychopédagogie et conseillère académique à l'École supérieure des arts à Mons, et Dirk Dehouck, plasticien et philosophe de formation, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, à l'École supérieure des arts à Mons et chercheur assistant à l'ULB.

22 janvier Le dossier d'accompagnement de l'élève, outil de soutien à la réussite tout au long de la scolarité : objectifs et enjeux. Débat introduit par Julie Lavenne, cheffe projet senior à la Cellule opérationnelle de changement, chargée de coordonner la mise en œuvre du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

19 février La nouvelle gouvernance scolaire en Belgique francophone : quels enjeux pour les enseignants? Débat introduit par Branka Cattonar, docteure en sociologie, chargée de cours invitée à l'UCL et chercheuse au Cirsef. Ses recherches portent principalement sur l'évolution des métiers de l'éducation, en lien avec l'évolution de l'institution scolaire et les nouvelles politiques éducatives.

19 mars Sur quelles bases choisir une approche pédagogique? L'enseignement explicite en débat. Débat introduit par Marie Bocquillon et Bernard Rey. Titulaire d'un doctorat en sciences psychologiques et de l'éducation (2020), Marie Bocquillon est assistante au sein de l'Institut d'Administration scolaire de l'Université de Mons. Elle intervient dans le cadre de la formation des futurs enseignants du secondaire supérieur et des étudiants inscrits au Master en Sciences de l'Éducation. Bernard Rey, professeur à l'ULB, conduit des recherches sur les causes des difficultés d'apprentissage à l'école, ainsi que sur les spécificités des pratiques et savoirs scolaires.

23 avril Confinement et inégalités d'apprentissage en Fédération Wallonie-Bruxelles. Débat introduit par Elsa Roland, Amina Talhaoui et Sylvie Van Lint, respectivement chercheuse en sciences de l'éducation et maître de conférences à l'ULB, institutrice primaire et assistante chargée d'exercices et chercheuse en sciences de l'éducation à l'ULB, et chercheuse en sciences de l'éducation à l'ULB et maître-assistante dans les Hautes Écoles Galilée et Bruxelles-Brabant (HE2B).

Les groupes de plus de dix personnes sont invités à s'inscrire au moins deux semaines à l'avance : mstaszew@ulb.ac.be, nterendi@ulb.ac.be ou 02 / 650 54 62.

Pour se tenir informé d'éventuels changements, on peut s'abonner à la mailing list <https://listserv.vub.ac.be/mailman/listinfo/rpfa>. ●

Alimentation équilibrée

La circulaire 8218 détaille quatre appels à projets destinés à soutenir les démarches en matière d'alimentation équilibrée, dans le fondamental.

Les écoles peuvent bénéficier du soutien d'un opérateur extérieur pour créer une cantine durable ou développer la thématique de l'alimentation saine au travers de leçons. Il est aussi possible d'obtenir une aide financière pour lancer des projets comme la création d'un potager collectif, la réduction des déchets alimentaires, l'anti-gaspi, etc. Candidatures pour le 30 septembre.

Cross scolaires

L'Adeps propose aux enseignants des classes de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e primaire de prendre part aux cross scolaires qualificatifs organisés dès octobre aux niveaux local ou régional. Les finales provinciales ont lieu ensuite le mercredi après-midi, entre fin janvier et début mars. La finale communautaire réservée aux sélectionnés provinciaux est prévue le 30 mars 2022.

Inscription indispensable et gratuite. Plus d'infos : www.sport-adeps.be/index.php?id=5932, 063/ 213 180 ou cross.adeps@cfwb.be.

Gestion de conflits

Les éducateur-trice-s du fondamental et secondaire, ordinaire ou spécialisé, peuvent bénéficier de formations à la gestion de conflits entre élèves et aux problèmes de violence, comme le rappelle la circulaire 8225 (www.enseignement.be/circulaires).

Les formations organisées par l'IFC ciblent aussi les éducateur-trice-s d'internat. Deux formations sont proposées : l'une pour les personnes qui ont moins de cinq ans d'expérience, l'autre pour celles et ceux qui en ont plus.

« Je préfère manger à la cantine avec les copains et les copines »

Dans son rapport annuel, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse présente son bilan mais aussi une enquête traitant de la pause de midi dans les écoles primaires.

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse ⁽¹⁾ a pour mission de conduire des recherches, de participer à des groupes de travail, de donner des avis et d'évaluer les politiques publiques liées au respect de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Son dernier rapport annuel ⁽²⁾ évoque les résultats d'une enquête auprès de 1 000 jeunes de 5 à 12 ans sur l'organisation de la pause de midi dans les écoles.

possibilité de se rendre aux toilettes pendant le repas ou l'attitude des personnes surveillant la cantine.



Un millier d'enfants de 5 à 12 ans ont été interrogés sur la pause de midi.

Bien-être à la cantine

L'enquête cherchait à identifier les éléments permettant de prédire le sentiment de bien-être de l'enfant pendant le temps de midi, à l'école.

Selon quels critères un enfant préfère-t-il un repas préparé à l'école ou amené de la maison. Le fait d'aimer ou non les fruits et les légumes prédit-il le saut du repas.

On constate que les enfants se sentent bien durant le temps de midi s'ils ne doivent pas attendre trop longtemps avant de manger. Mais aussi, que ceux qui ne doivent pas se laver les mains avant de passer à table sont les plus ravis (les virus et microbes aussi).

D'autres facteurs de bien-être sont repris et des pistes pour remédier aux problèmes sont envisagées comme la réduction du bruit, la

Concernant le type de repas pris pendant le temps de midi, il semblerait que ce n'est pas tant le contenu de l'assiette ou de la boîte à tartines qui soit important, mais le sentiment de bien-être au moment du dîner.

Enfin, il apparaît que le fait de ne pas apprécier les fruits ne prédit pas le saut du repas. Ces derniers n'étant pas un des composants essentiels du repas de midi. Par contre, il en est tout autrement concernant les légumes. Le repas de midi pris à l'école étant régulier, il y a tout intérêt à ce que l'école renforce ses efforts afin de promouvoir la consommation de ceux-ci. •

H. D'H.

⁽¹⁾ oejaj.cfwb.be

⁽²⁾ oejaj.cfwb.be/catalogue/oejajdetails/fiche/le-point-de-vue-des-enfants-sur-lorganisation-de-la-pause-meridienne-dans-les-ecoles

Formations au Tronc commun

La rentrée 2022-2023 verra la mise en application des nouveaux référentiels pour les classes primaires de P1-P2. Afin d'anticiper ce changement, des formations sont organisées.

Depuis septembre 2020, le référentiel des compétences initiales est entré en application en maternel. La réforme énoncée dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence est une réalité.

Cette réforme nécessite que tous les membres du personnel soient informés sur et formés à ces nouveaux référentiels. La mise en application des référentiels pour P3-P4 est prévue pour septembre 2023. Ensuite la mise en application des référentiels pour les autres années du tronc commun portera sur une année et non plus sur un cycle de 2 ans. En septembre 2024, ce seront ceux de P5, en septembre 2025, P6, etc.

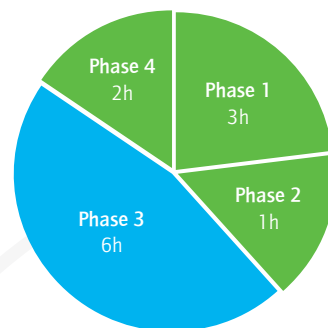
Les objectifs des formations sont multiples. Un : découvrir le sens et les enjeux du Tronc commun et des dispositifs qui

l'accompagnent. Deux : appréhender les clés de lecture des référentiels : leur philosophie, leur structure et leurs implications en termes d'enseignement-apprentissage. Trois : percevoir la continuité des apprentissages au travers des cohérences : verticale avec le référentiel des compétences initiales et les référentiels de P3, et horizontale via les croisements et les visées transversales. Quatre : amorcer une démarche réflexive en s'appuyant sur les référentiels.

On lira ci-contre les détails pratiques liés aux formations qui se mettent en place en 2021-2022. Ajoutons qu'un supplément édité par l'Institut de la Formation en cours de Carrière est encarté au centre de ce numéro de votre magazine. •

H. D'H.

Une formation hybride en quatre phases



■ À distance
■ En présentiel

En 2021-2022 – 1^{er} et 2^e primaires

- Les directions avec charge de classe
- Les instituteurs-trices
- Les maîtres d'éducation physique ordinaire
- Les maîtres de philosophie - citoyenneté ordinaire
- Les maîtres en dispositif d'intégration du spécialisé

En 2022-2023 – 3^e et 4^e primaires

- Les directions avec charge de classe
- Les instituteurs-trices
- Les maîtres de seconde langue ordinaire
- Les maîtres de religion et de morale non confessionnelle enseignant en P1, P2, P3 ou P4
- Enseignant-e-s de l'enseignement primaire spécialisé impliqué-e-s dans un dispositif d'intégration 3 en P3 et/ou en P4
- Les maîtres d'éducation physique, de philosophie et citoyenneté n'ayant pas suivis les formations en 2021-2022

Assises de l'orientation

Le 25 novembre se tiendront à Bruxelles les Assises de l'orientation dont les objectifs

sont de dresser un état des lieux, d'informer sur les avancées prévues en ce domaine par le Pacte pour un Enseignement d'excellence, de partager expériences et initiatives innovantes, et de dégager des pistes pour un développement significatif de l'orientation positive.

Trois questions principales seront abordées : l'approche éducative de l'orientation positive, l'accès à l'information, les compétences et la formation des praticiens de l'orientation.

Parfois réduite au choix d'études ou de métier, l'orientation est aujourd'hui considérée comme un « processus continu qui permet aux citoyens, à tout âge et tout au long de leur vie, de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts ; de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi ; et de gérer leurs parcours de vie personnelle dans l'éducation et la formation, au travail et dans d'autres cadres où il est possible d'acquérir et d'utiliser ces capacités et compétences ».

Or, les acteurs de l'enseignement ayant initié le Pacte constatent que le parcours de nombreux élèves est trop souvent le fruit de réorientations successives au sein des formes et filières de l'enseignement, justifié par les échecs scolaires.

Le Gouvernement 2019-24 de la Fédération Wallonie-Bruxelles a donc fait de l'amélioration de l'orientation des élèves une priorité, pour aider les jeunes à construire leur projet de vie et favoriser une orientation positive. C'est dans ce cadre qu'auront lieu ces Assises.

Formulaire d'inscription et détails via www.enseignement.be/index.php?page=28328.



© PROF/FWB

Un centre de documentation et d'information pour quoi faire ?



Le CDI est un lieu de découvertes et de recherche.

Bibliothécaire-documentaliste, Stéphanie Fort organise et gère le centre de documentation et d'information de la section secondaire ordinaire du Collège Saint-Pierre, à Jette, qui compte plus de 1 400 élèves.

Le soleil est radieux en cette fin juin lorsque Lje pousse la porte du local où se terre le « dragon ». D'ailleurs, il est là un peu partout, en petites touches : en poster sur la porte, une statuette sur le comptoir et sur la page dédiée au centre de documentation et d'information (CDI) du site internet de l'école.

PROF : Qui est ce dragon ?

Stéphanie Fort : Le dragon, c'est moi (sourire). Il y a 20 ans, quand je suis arrivée dans l'école, j'étais le stéréotype même de la bibliothécaire : sévère et réclamant le silence avec de nombreux « chuuuuut ». C'est ainsi que les élèves m'ont surnommée le « dragon ». J'en ai fait un atout.

Quelle est la différence entre un CDI et une bibliothèque ?

La différence tient dans les objectifs de l'un et de l'autre. La bibliothèque a pour vocation principale de mettre à la disposition de son public des livres variés. Essentiellement dans un but de « lecture plaisir ».

Le CDI, lui, est un lieu où l'on apprend à effectuer des recherches. Ici, nous apprenons aux élèves à faire de la recherche documentaire dans différents supports. Ils apprennent à utiliser un catalogue numérique de recherche, à comprendre et utiliser les nomenclatures

qu'ils rencontreront lors de leurs études supérieures. Je fais aussi de l'éducation aux médias et je tente de leur faire acquérir des compétences numériques. Je manque de temps hélas pour pouvoir en faire plus. Il est pourtant essentiel de leur apprendre à faire preuve d'esprit critique, à détricoter les fake news...

Pour acquérir le plaisir de lire, nous comptons sur d'autres moyens (à la maison, dans les bibliothèques publiques, aux cours...). Par contre, apprendre à chercher de l'information est beaucoup plus difficile. Notre CDI n'est pas en concurrence avec les bibliothèques publiques. Nous sommes complémentaires et nous menons des projets communs avec la bibliothèque publique voisine.

Quelle est votre formation et sous quel statut êtes-vous employée ?

J'ai un graduat de bibliothécaire-documentaliste, mais je suis reprise dans les statuts de la Fédération Wallonie-Bruxelles comme secrétaire-bibliothécaire. Selon le décret de 2009, les écoles ayant plus de 800 élèves peuvent engager soit un-e secrétaire-bibliothécaire, soit un-e éducateur-trice supplémentaire. La plupart des écoles choisissent d'engager un-e éducateur-trice.

Avoir un centre de documentation et d'information dans une école permet de lutter contre les inégalités.

Quels arguments pouvez-vous avancer pour convaincre les chefs d'établissement de préférer un-e secrétaire-bibliothécaire ?

Je comprends très bien qu'ils fassent le choix d'un-e éducateur-trice. Il est dommage d'ailleurs qu'ils doivent choisir. Cela devrait être une généralité. À partir de X élèves, l'école devrait bénéficier d'un CDI encadré par un professionnel. De nombreux établissements scolaires ont pris conscience que la présence d'un CDI est un facteur d'égalité, et l'ont intégré dans leurs plans de pilotage et contrats d'objectifs. Plus tôt les enfants sont au contact des livres, apprennent à effectuer des recherches, moins ils sont perdus lorsqu'ils seront dans les études supérieures. Ils augmentent donc leur chance de réussite.

Il est important également que la personne gérant le CDI soit un professionnel. En effet, très souvent les écoles emploient un-e enseignant-e pour organiser et gérer le CDI ou la bibliothèque. Sans oublier tous ceux qui font cela en plus de leurs cours, de manière bénévole. Heureusement qu'ils sont là d'ailleurs, mais un professionnel amène son expertise. Ainsi, j'utilise les normes standards de classification, d'indexation et mon expertise fait la différence.

Comment s'organise votre journée ?

Le CDI est ouvert tous les jours de 8 à 16h30, sauf le mercredi après-midi. Il est accessible à tous les élèves et à tous les professeurs. C'est d'ailleurs le seul lieu où élèves et profs « se mélangent ». Ainsi, aux récréations et le temps de midi, on peut voir des élèves dévorer des livres d'un côté et des profs prendre un petit café de l'autre.

Il arrive qu'un-e enseignant-e vienne donner son cours dans le CDI et que j'intervienne dans l'aspect « Comment effectuer une recherche, utiliser des outils, rédiger des références... » Il est arrivé également que nous participions au projet Un auteur dans ma classe ⁽¹⁾.

Je gère bien évidemment la partie « prêt », mais il y a aussi l'aspect indexation. Sans oublier la recherche d'ouvrages de références, d'achats de livres, revues.

Quels sont les indispensables à avoir dans un CDI ?

Les incontournables sont les dictionnaires, les encyclopédies. Il y a également la partie

lecture-plaisir « marketing » avec son lot de romans, (des classiques, des nouveautés), de littérature jeunesse, de bandes dessinées (qui ne sont pas prêtées, mais lues *in situ*). Et bien sûr, les revues d'information jeunesse auxquelles l'école est abonnée. L'avantage des revues c'est que les dossiers sont attractifs, adaptés et mis à jour régulièrement en termes de tons et de connaissance. Évidemment tout cela a un coût. J'ai la chance de travailler dans une école qui investit pour ce CDI.

Des trucs et astuces pour celles et ceux qui voudraient monter un CDI dans leur école avec peu de moyens ?

Il faut éviter les dons sauvages, car on risque vite d'être débordé par des livres dépassés, peu adaptés. Si vous souhaitez accepter les dons, il faut structurer ces dons en demandant une liste des livres proposés.

Ensuite, les boutiques de seconde main sont un bon filon. S'abonner à quelques revues est aussi une excellente chose. Participer à des projets permet également d'obtenir des livres. Collaborer avec les bibliothèques publiques est aussi à privilégier. De plus, il y a des possibilités d'acquérir des livres, des logiciels via l'application Manolo ⁽²⁾.

Débarassez-vous des livres vieillot qui ne donnent pas envie. Proposez des livres accrocheurs (comme les BD, mais ici on évite les mangas faute de place). J'aimerais également, dans le futur, proposer des livres numériques. À ce stade, c'est non seulement compliqué, mais surtout très cher.

N'ayez pas peur de désacraliser le lieu. Ici, nous décorons le local selon la saison (Noël, Halloween, l'été...). Comme vous le constatez, notre CDI est loin d'être à l'image du lieu poussiéreux et froid tel que présenté dans les films... Cependant, il faut un cadre et des règles à respecter. Le règlement est sur le site de l'école. C'est essentiel pour que le lieu reste un lieu de travail. •

Propos recueillis par
Hedwige D'HOINE

⁽¹⁾ objectifplumes.be/complex/inviter-un-auteur-en-classe/#.YMxyvpOzY2w

⁽²⁾ enseignement.be/index.php?page=25137

Dix-neuf jeunes « Red Bears » à Euroskills Graz 2021



Du 22 au 26 septembre à Graz en Autriche, le Belgian Team comptera parmi les 320 jeunes Européens de moins de 25 ans venus participer au championnat européen des métiers.

Depuis plusieurs mois, dix-neuf jeunes Belges se préparent activement à cette compétition européenne des métiers et de l'artisanat. De la pré-sélection à la compétition, qui se déroulera dans quelques jours, ces jeunes sont sur les charbons ardents.

Préparation technique, coaching mental et physique : tels des sportifs de haut niveau, ces jeunes ont passé un été encadré d'experts, selon leur spécialité, et de coaches professionnels pour travailler leur technique, leur mental et renforcer la cohésion au sein de l'équipe. Un été où les team buildings se sont succédé afin que les Red Bears atteignent l'excellence et, croisons les doigts, le podium.

L'équipe concourra dans seize métiers, puisque trois métiers se déroulent en équipe : aménagement de parcs et jardins, robotique et mécatronique. Parmi les dix-neuf jeunes qui composent le Belgian Team, cinq bénéficient déjà d'une expérience internationale, puisqu'ils ont représenté la Belgique lors du Mondial de Kazan en août 2019.

WorldSkills Belgium est l'association belge en charge de la promotion des métiers techniques et technologiques, notamment par le biais de compétitions de haut niveau organisées chaque année en Belgique : les Startech Days. C'est lors de ceux-ci que sont présélectionnés les Red Bears.

C'est dans ce contexte de préparation que nous avons rencontré deux jeunes compétiteurs, cet été : Wouter De Meester et Dorian Grandmont.

Le premier, 23 ans, jeune indépendant brugeois,

se perfectionne dans son art – l'ébénisterie – à l'Institut Saint-Luc, à Tournai. Il me parle de sa passion qui l'a amenée à ce concours : *« Il y avait un établi dans ma classe de maternelle. C'est là qu'est née ma passion pour le bois qui ne m'a plus lâché depuis. »*

« Bien que diplômé et indépendant à mi-temps, j'ai souhaité me perfectionner. C'est pour cela que je suis élève dans une école à Tournai. Et c'est pour cela aussi que je participe à EuroSkills. Même si je ne monte pas sur le podium, j'ai déjà gagné. J'ai rencontré des jeunes passionnés, des experts qui partagent, des coaches exigeants et bienveillants. J'ai énormément appris lors de cette expérience. La préparation nécessite du temps et beaucoup de travail. L'école m'a beaucoup aidé en mettant les ateliers et le matériel à ma disposition pendant mes heures de fourche. Les profs étaient là pour répondre à mes questions. »

Dorian Grandmont, lui, est élève en 7^e professionnelle à l'École secondaire libre Saint-Hubert. Il représentera la Belgique dans la catégorie menuiserie. *« La menuiserie est dans mes gènes. C'est de famille. Quand j'ai vu les affiches à l'école, je me suis renseigné auprès de mon prof qui était dubitatif. Il m'a dit : Toi ? Je ne vais pas t'empêcher, mais je n'y crois pas. J'ai encore eu plus envie de participer et de lui prouver ce dont j'étais capable. »*

« Évidemment, cela prend du temps. Je m'entraîne dans mon garage, mais l'école m'aide aussi en me mettant le matériel à disposition, et le prof me conseille. On apprend énormément en participant à ces concours : lire des plans ; apprendre la rapidité, la concentration ; garder son sang-froid. Cependant, il

faut toujours rester humble et accepter les conseils, les remarques des profs, des coaches. Ce n'est pas parce qu'on est choisi pour le concours qu'on est arrivé. »

Sans s'être concertés, Wouter et Dorian ont le même conseil pour les jeunes qui se posent des questions : « *Il ne faut pas hésiter à participer à ces compétitions, car on a tout à y gagner et rien à perdre, même si on ne monte pas sur le podium* ».

Jean-Claude Raskin, coach mental et « team leader » des Red Bears, prépare tant les compétiteurs que les experts. Les experts sont des professionnels qui donnent de leur temps bénévolement pour entrainer ces jeunes. Ils partagent leur savoir-faire, leurs connaissances du métier. Tous ont besoin d'une préparation spécifique mêlant préparation mentale et sportive, car tous vivront des doutes, la pression et le stress lors de la compétition, en Autriche, du 22 au 26 septembre.

PROF : Comment se passe la préparation de la Belgian Team ?

Jean-Claude Raskin : En cette période particulière, la cohésion d'équipe sera encore plus travaillée. Il est indispensable que cet esprit d'équipe soit fort. Nous ne les mettons pas dans un cocon, mais nous sommes là pour les mettre face à des réalités.



La compétition, c'est être seul-e face à la tâche demandée. La pression est très forte. Ce sont l'esprit d'équipe et la solidarité qui permettent de tenir le coup, de continuer la compétition quand arrive le coup de mou. On travaille également la motivation, la détermination et la patience.

En compétition, on ne peut pas avoir de contact avec le jeune. Sauf moi, à la demande de l'expert ou du jeune. Et uniquement pour des raisons de difficultés mentales. Il donc que le jeune soit très solide, patient. Une compétition charrie beaucoup d'émotions qu'il faut accepter et apprendre à canaliser.

L'expression *men sana in corpore sano* prend tout son sens.

Quels sont les objectifs de ces concours ?

Il s'agit de valoriser les métiers techniques, technologiques, trop souvent dévalorisés face aux métiers intellectuels. Si la compétition met en lumière X jeunes, il faut savoir que nous avons des activités toute l'année avec plus de 800 jeunes qui ont tous un point commun : la passion et l'amour du métier.

Les heures d'entraînement technique, de préparation mentale, ont un but : l'excellence, et non la perfection. La perfection est un mythe. L'excellence est le travail que l'on fait sur soi, dans le respect de soi, des autres. La compétition est un graal, croisons les doigts pour que les Red Bears nous rapportent quelques coupes. ●

Hedwige D'HOINE

MODUL'R

rapide, économique et adaptable



© PROF/FWB/Jean Poucet

Après sa phase pilote, le projet MODUL'R permettra à tous les pouvoirs organisateurs qui le souhaitent de construire une école fondamentale plus rapidement, à cout réduit, sans sacrifier ni la qualité architecturale ni les exigences environnementales.

En juin dernier, la Cellule Architecture de la Direction générale des Infrastructures de la Fédération Wallonie-Bruxelles a présenté un mock up, soit une maquette grandeur nature, de MODUL'R, un système permettant la composition d'écoles fondamentales préfabriquées de manière rapide et économique.

MODUL'R résulte d'une réflexion initiée par la Cellule Architecture en partenariat avec les services infrastructures du Hainaut, autour d'un modèle d'école reproductible de qualité. Un appel a été lancé qui a débouché sur l'attribution d'une mission alliant un processus de recherche/développement à un contrat classique d'architecture pour la reconstruction de la section fondamentale de l'Athénée royal de La Louvière.

Premier prototype en 2022

Comme la demande de nouvelles écoles est croissante et que les préfabriqués RTG ⁽¹⁾ installés dans les années '60 doivent être remplacés, on ne s'est pas limité à reconstruire uniquement l'école de La Louvière, mais à concevoir un prototype utilisable dans la foulée par les pouvoirs organisateurs (PO) de tous les réseaux d'enseignement.

Aux architectes et bureaux d'études se sont donc joints deux centres de recherche de l'UCLouvain (Architecture et Climat ainsi que

Structures et Technologies) et l'entreprise Stabilame, de Mariembourg, spécialisée en construction bois. Comme l'a expliqué Chantal Dassonville, responsable de la Cellule Architecture ⁽²⁾, neuf des dix offres reçues dans le cadre de ce marché public concernaient des bâtiments en ossature bois.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a financé la recherche/développement, tandis que le partenaire industriel a pris en charge la maquette grandeur nature présentée en juin, allant d'ailleurs au-delà de ce qui était initialement prévu, puisque deux modules ont été superposés. Après essais techniques et ajustements, la série MODUL'R suivante sera mise en œuvre à La Louvière en 2022, et constituera donc un tout premier prototype « grandeur nature », qui comprendra dix classes, un réfectoire et une bibliothèque.

À la disposition de tous les PO

Le concept sera ensuite gratuitement mis à disposition de tous les PO, sous forme d'un vadémécum des règles de composition des modules et de clauses techniques du cahier des charges, ce qui leur permettra de lancer des marchés publics visant la fabrication et la mise en œuvre des modules, par les entreprises adjudicataires. Selon les concepteurs de MODUL'R ⁽³⁾, ce système devrait réduire

le temps d'étude d'un projet d'école « classique » (1 550 m²) de 9 à 6 mois et le temps du chantier de 18 à 6 mois.

Quant au gain économique, il serait de 30 % sur l'investissement (travaux et honoraires) et de 50 % sur les frais d'exploitation (consommation d'énergie, entretien...). Pour une école « classique », cela représenterait un gain estimé à 1 millions € sur l'investissement et 14 000 €/mois pour l'exploitation.

Une combinaison d'éléments génériques et spécifiques

Constatant qu'un programme d'école fondamentale comprend trois types d'espaces (classes, communs, administration et services), les concepteurs ont estimé que ces besoins peuvent être rencontrés par des parties génériques et spécifiques. Selon eux, les parties générique scolaire en modules génériques, puis à agencer ces modules selon des

règles de composition, à y ajouter des éléments spécifiques, et enfin à choisir les finitions. Modularité donc, mais pas uniformité.

Précisions que MODUL'R ne répondra pas à tous les besoins, mais a été pensé pour des écoles fondamentales classiques, pour une construction préfabriquée, pour des sites plats et accessibles, sur deux niveaux maximum. Par exemple là où il faudrait remplacer les pavillons RTG, qui occupent aujourd'hui 1 million de m². •

Didier CATTEAU

⁽¹⁾ Initiales des noms des trois architectes qui ont conçu (Reubsaets, Thibaut et Gilles) ces pavillons modulables construits pour répondre aux impositions du Pacte scolaire.

⁽²⁾ Et également Coordinatrice du CLEF-WB, le chantier des bâtiments scolaires, dont on peut suivre les évolutions via <https://clef-wb.be>

⁽³⁾ Pour en savoir plus, consulter www.archiurbain.be/?p=9860

Décomposer/recomposer

Pour élaborer le système MODUL'R, ses concepteurs ont travaillé selon trois échelles : l'école, ses parties, et les éléments de ces parties. Ils ont décomposé une école en parties et ces dernières en éléments, pour définir ensuite les caractéristiques de composante standardisées des modules génériques du système.

Après cette étape, ils ont procédé à la recombinaison d'une école au départ de ces éléments standardisés qui, selon les initiateurs du projet, peuvent constituer entre 75 et 98 % des espaces d'une école fondamentale « classique », le solde étant des éléments spécifiques à créer « hors MODUL'R ».

Un « jeu d'enfant »

Comme on le voit sur nos illustrations, les concepteurs de MODUL'R ont créé des blocs de bois à l'échelle avec lesquels les porteurs de projets peuvent imaginer en trois dimensions la composition de l'école qu'ils envisagent, en fonction des besoins.

Il y a là six éléments génériques : un module entier et un tiers de module ; un couloir entier et un tiers de couloir ; un ascenseur et un escalier. Lors de la présentation, les participants ont pu s'exercer à ce « jeu d'enfant »...

1 million de m² de pavillons RTG

Le projet MODUL'R a été lancé notamment pour répondre au besoin de remplacement des pavillons préfabriqués « RTG » construits dans les années '60. Ils représentent encore 1 million de m² de bâtiments scolaires.

Tests réussis

La maquette grandeur nature de MODUL'R a passé et réussi les tests acoustiques et de ventilation, les résultats étant conformes aux normes en vigueur en Région wallonne et à Bruxelles.

Plan de relance

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a majoré de 10 % l'enveloppe du plan de relance européen consacrée aux bâtiments scolaires, et d'y ajouter de quoi prendre en charge la TVA sur la part des travaux qui sera subventionnée.

Cela représente 268 millions €, répartis entre réseaux : 41,15 % pour les bâtiments appartenant à la Fédération, 34,12 % pour ceux du réseau officiel subventionné, 24,73 % pour ceux des réseaux libres.

Grâce à un mécanisme d'accès préférentiel au Fonds de garantie, les travaux non subventionnés par ce plan bénéficieront d'une garantie d'emprunt par la Fédération, qui prendra aussi les intérêts en charge. Si bien qu'au total, 410 millions € pourront être mobilisés.

Dès la rentrée, le Gouvernement finalisera un avant-projet de décret balisant les modalités d'utilisation de ces moyens : conditions d'éligibilité des dossiers, mécanismes d'attributions et taux de financement.

Les premières sont liées au règlement du plan de relance européen. Elles concernent notamment la performance énergétique à atteindre, la propriété ou la jouissance du bien visé pour une durée minimale, mais aussi les délais d'exécution. Ce qui faisait dire au ministre en charge des Bâtiments scolaires, lors de la présentation de MODUL'R, qu'il ne faut pas tarder à rentrer les dossiers éligibles... •

D. C.



Métiers en pénurie

Pourquoi pas prof ?

Comme chaque année à la même période, les Régions dressent la liste des métiers en pénurie et donc porteurs d'emplois. Les métiers liés à l'enseignement y figurent.

Généralement, on ne choisit pas ses études en fonction de l'emploi disponible, mais selon ses aspirations, les idées que l'on s'en fait. Les aléas de la vie peuvent ouvrir la porte à une réflexion et les métiers que l'on ignorait ou que l'on n'envisageait pas plus jeune deviennent une possibilité, une opportunité et mènent à une reconversion professionnelle.

En tant qu'enseignant-e, il peut être utile de savoir quels sont les métiers répertoriés afin d'informer vos élèves de cette réalité. Que ce soit à Bruxelles, en Wallonie ou en Communauté germanophone, certains métiers sont répertoriés comme critiques ou en pénurie : les métiers de bouche comme la boulangerie, la boucherie, les métiers de la construction ou les métiers de la santé. L'enseignement est également répertorié sur ces listes.

Si la prime de 350 € comme incitant à la formation n'est pas encore d'application pour les métiers de l'enseignement, d'autres incitants sont possibles.

Formation et dispenses

Quelle que soit la région, les demandeurs d'emploi souhaitant reprendre une formation à temps plein, ou via la promotion sociale, peuvent le faire et bénéficier de certains avantages.

Reprendre des études pour devenir enseignant-e aux niveaux maternel,

primaire ou secondaire inférieur (dans certaines branches comme les langues germaniques, les mathématiques, les sciences...) permet au demandeur d'emploi d'être dispensé de rechercher un emploi et de se présenter aux entretiens. Cela permet surtout de conserver ses allocations de chômage.

Ces dispenses courent la première année académique et peuvent être prolongées le temps du cursus, aux conditions d'avoir réussi au moins 30 crédits et bien entendu de poursuivre la formation, les études.

Peut-être que parmi vos contacts certains souhaitent devenir votre collègue et ignorent les possibilités existantes pour mener cette reconversion professionnelle : prof, le plus beau métier du monde !

Où trouver les listes des métiers en pénurie ?

Pour la Wallonie, la liste des métiers en pénurie est accessible via www.leforem.be/former/horizonemploi/metier/index-demande.html.

Pour Bruxelles : <https://www.actiris.brussels/fr/citoyens/choisir-mon-futur-metier>.

Pour la Communauté germanophone : www.adg.be/fr/desktopdefault.aspx/tabid-5401/9347_read-50919.

Hedwige D'HOINE



© Adobe Stock / Juppico Smolovskii

Un jeu d'évasion au Parlement

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cœur de la démocratie, fête ses 50 ans en dépoussiérant la présentation de cette institution aux élèves.

À l'occasion de la journée internationale du parlementarisme (30 juin), et de la célébration du 50^e anniversaire du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des élèves de 5^e et de 6^e secondaire du Collège Saint-Henri de Comines et de l'Athénée royal de Jette ont été conviés à jouer au Parlement.



Comme les parlementaires, les jeunes ont dû débattre et collaborer pour trouver la solution.

Afin de faire découvrir de manière ludique aux jeunes l'institution parlementaire qui régit leur quotidien et qui les accompagne tout au long de leur vie, un jeu d'éducation citoyenne a été développé sous forme d'énigmes à résoudre au sein du Parlement. Cette initiative est développée en partenariat avec l'ULB, Particitiz et Kaedema.

Des élèves acteurs

Ce jeu s'adresse aux élèves du degré supérieur de l'enseignement secondaire. Pendant 1h30, les classes, divisées en sous-groupes,

déambulent en toute autonomie, dans le Parlement, à la recherche de douze énigmes à résoudre. On est loin des visites guidées où un expert déclame ses connaissances à des élèves passifs et endormis.

Ici, les élèves sont acteurs. Ils doivent collaborer pour lire le plan, trouver l'énigme et la résoudre. Ils sont accompagnés par un huissier du Parlement qui les guide (sans leur souffler les réponses) en expliquant également qui sont les personnages prêtant leurs noms aux divers salons traversés : Eddy Merckx, Maurane, Yolande Moreau, Béjart...

À l'issue du jeu, dans l'hémicycle, Noémie Debailleu, élève du Collège Saint-Henri de Comines, nous glisse que « *c'est sympa de collaborer avec des jeunes que je ne connais pas. J'ai découvert un lieu dans lequel, sans ce jeu, je n'aurais jamais mis les pieds. Être dans l'hémicycle, c'est impressionnant* ». Pour Issam Hajaj, élève de 5^e à l'Athénée royal de Jette, « *ce jeu est plus intéressant qu'une visite guidée. On a appris de nouvelles choses que nous ne connaissons pas. Une fois mis dans le bain et qu'on a compris le système, c'est très chouette même si le sujet est sérieux* ».

Afin de faire découvrir de manière dynamique et ludique, ce lieu du débat citoyen, vous pouvez vous informer et inscrire vos classes via www.pfwb.be/enigmes. ●

H. D'H.

Quartz de la Chanson

Ce concours de chanson française est destiné aux 2^e et 3^e degrés du secondaire. Trois prix : à un artiste choisi par les élèves sur base d'une présélection de cinq artistes ; un prix pour la conception d'une pochette de disque illustrant le CD ; et un prix attribué à un projet pédagogique en lien avec le concours.

Infos : www.culture-enseignement.cfwb.be/index.php?id=3526 ou circulaire 8221.

Journalistes en herbe s'ouvre au web

Cette 13^e édition s'ouvre au format web. Destiné aux classes de 6^e primaire, de 1^{er}, 2^e et 6^e secondaire, ce concours permet de donner la parole aux élèves, d'éveiller leur esprit critique, de mobiliser leurs créativité, leurs capacités d'analyse et d'écriture...

Les classes inscrites réalisent leur journal et se familiarisent ainsi avec les exigences du média et du métier de journaliste. Chaque classe bénéficie de deux ateliers animés par un journaliste professionnel, et d'un kit pédagogique. Inscriptions avant le 15 octobre. Infos via www.culture-enseignement.cfwb.be/index.php?id=924 ou journalistesenherbe@cfwb.be.

Guide Dig-e-Lab

Les partenaires du projet européen Dig-e-Lab (Interreg France-Wallonie-Vlaanderen) ont diffusé un *Guide de l'apprentissage en ligne*, destiné notamment aux enseignant-e-s qui forment par le numérique.

On y retrouve les résultats de recherches et propositions de remédiation classés par type de dispositifs de formation ou de problématiques. L'enseignant-e pourra les transférer dans ses dispositifs d'apprentissage en ligne. Disponible gratuitement en ligne via dig-e-lab.eu/fr/guide-de-l-apprentissage-en-ligne ou en version imprimée à info@dig-e-lab.eu.

Au théâtre avec vos élèves

© Adobe Stock/andriys lukovsk

Les Rencontres Théâtre Jeune Public de Huy sont l'occasion de présenter, notamment aux enseignants, les nouveaux spectacles conçus pour les 2-18 ans. Des spectacles financièrement accessibles aux écoles grâce aux subsides des pouvoirs publics.

Ces Rencontres sont organisées en étroite collaboration par la Province de Liège, la Fédération Wallonie Bruxelles, la Ville de Huy, la Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse, et l'Association des Programmateurs professionnels.

Leur premier objectif est d'offrir tant aux acteurs culturels qu'au public des spectacles diversifiés de qualité, pour les saisons artistiques à venir. Le second est de présenter aux programmateurs professionnels, aux enseignants et à la presse les nouveaux spectacles conçus pour un public d'enfants et de jeunes, de 2 à 18 ans. Ces spectacles sont accessibles aux écoles financièrement grâce aux interventions des pouvoirs publics.

Sélection et qualité

Les spectacles présentés à Huy sont sélectionnés de trois manières. Un : des compagnies ont un « contrat de confiance » en raison de la qualité récurrente de leurs productions précédemment présentées aux Rencontres. Deux : d'autres bénéficient d'un contrat-programme Théâtre Enfance et Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sont sélectionnées d'office. Trois : des spectacles ont été sélectionnés par la Commission de concertation du spectacle à l'école, composée de représentants

des administrations, du monde culturel (artistes, programmateurs) et de l'enseignement. Les spectacles présentés aux Rencontres bénéficient d'interventions financières des pouvoirs publics. Grâce à ces interventions, les écoles peuvent inviter les compagnies ou se rendre au théâtre à un coût avantageux (entre 3,5 € et 5 € demandés aux élèves), mais des règles précises sont à respecter (lire le mode d'emploi ci-contre).

Choisir un spectacle ? Inviter une compagnie ?

Tous les spectacles programmés aux Rencontres de Huy sont disponibles dans le catalogue en ligne de la Direction de la Diffusion du Service général de la Création artistique dans le cadre du dispositif *Spectacle à l'école*⁽¹⁾. Ce catalogue permet de trouver des spectacles reconnus pour la diffusion en cadre scolaire en précisant différents critères comme la catégorie artistique, le prix, l'âge du public-cible. Vous trouvez donc le spectacle qui correspond à vos objectifs. Les spectacles sont répertoriés avec un code nécessaire pour compléter le formulaire de demande d'intervention financière.

Prix et mentions

Sept prix (Culture, Enseignement fondamental, Enseignement secondaire,

MODE D'EMPLOI

1. Réfléchir aux activités artistiques prévues pour l'année scolaire
2. Lire les informations concernant le dispositif Spectacle à l'école <http://www.creationartistique.cfwb.be/index.php?id=8387>
3. Consulter le catalogue en ligne : http://www.creationartistique.cfwb.be/index.php?id=7194&no_cache=1
4. Sélectionner le(s) spectacle(s)
5. Prendre contact avec un programmateur culturel ou (plus compliqué) prendre contact avec la compagnie pour fixer une date de représentation et connaître les modalités techniques nécessaires si le spectacle se passe à l'école
6. Envoyer les formulaires de demande d'intervention financière (en respectant les délais), téléchargeables via <http://www.creationartistique.cfwb.be/index.php?id=8402>

Enfance, Jeunesse, Province de Liège, Ville de Huy) et six mentions ont été attribués ⁽²⁾.

L'intérêt de ces prix est de mettre en lumière les spectacles « *les plus remarquables* » pour chaque catégorie. C'est une manière également d'orienter les programmeurs, les enseignants dans leur choix.

Le jury était composé de membres de la Commission Spectacles à l'école issus de ces quatre composantes : pouvoirs publics, programmeurs, monde artistique, enseignants du fondamental et du secondaire, qui ont visionné

l'ensemble des spectacles et ont voté. Ces prix et mentions sont des gages de qualité, tant sur le plan du propos que de la forme dans un but d'éducation artistique et citoyenne des élèves, plébiscitée par le Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) initié par le Pacte pour un Enseignement d'excellence. •

Hedwige D'HOINE

⁽¹⁾ www.creationartistique.cfwb.be/index.php?id=7194&no_cache=1

⁽²⁾ On trouvera le palmarès complet via <http://www.creationartistique.cfwb.be/> (onglet « Les actus »).

« Les qualités artistiques sont les premiers critères »

Nancy Massart, maître spéciale de philosophie, est membre du jury et de la Commission de concertation du spectacle à l'école, où elle représente le Conseil de l'enseignement des Communes et des Provinces.

PROF : Comment se passe une journée des Rencontres Théâtre jeune public ?

Nancy Massart : Nous enchaînons les spectacles et comme membre du jury nous débattons afin de confronter les avis pluriels, et ainsi multiplier les subjectivités en vue d'atteindre une certaine objectivité, dans le but de remettre des avis les plus nuancés possibles. Soit dans l'optique de la remise des prix, soit dans la perspective de l'octroi ou du maintien d'un « contrat de confiance » (lire ci-contre).

Quels sont les critères d'évaluation d'un spectacle ?

Les qualités artistiques sont les premiers critères (jeu, interprétation, mise en scène, scénographie...), à quoi s'ajoutent des critères de lisibilité et de cohérence du spectacle, d'adéquation à la tranche d'âge visée et de traitement du propos.

Y a-t-il des critères différents pour les spectacles scolaires et les spectacles « jeune public » ?

Oui ! En temps scolaire, le public est captif, les élèves n'ont pas d'autre choix que

de suivre leur professeur en ce qui concerne le fondamental. Il est donc impératif que les spectacles offrent des qualités en adéquation avec les valeurs défendues par l'enseignement.

De surcroît, l'enseignement constitue parfois la seule opportunité pour certains élèves d'être confrontés à un spectacle vivant. Il est donc essentiel que celui-ci contribue à éveiller son regard de jeune spectateur et lui offre une véritable expérience esthétique.

Quelle est la plus-value d'un prix pour un spectacle ? Sous quelle forme est-il ?

La reconnaissance peut être monétaire (prix) ou sous la forme d'une mention qui souligne une qualité particulière du spectacle. Je pense que cela peut guider les enseignants dans leurs choix, parce qu'ils n'ont pas toujours l'occasion de voir les spectacles avant. Et il s'agit bien sûr d'une reconnaissance pour le travail d'une compagnie. •

Propos recueillis par

H. D'H.

Benoît de Leu : « Faire entrer la culture à l'école est vital »

Acteur, marionnettiste et directeur artistique du Théâtre des 4 Mains, Benoît de Leu est aussi instituteur de formation. Qui influence ses choix artistiques ?

« Cela nourrit ma pratique de manière fondamentale. D'ailleurs, j'ai choisi le théâtre jeune public parce que c'est le théâtre qui touche toute la population. Il permet de rendre la culture accessible à tous dès l'âge de 3 ans. Il n'est pas réservé à un public de privilégiés. »

« De plus, c'est un challenge que de présenter des spectacles engagés, porteurs de message, dans le carcan qu'est l'école. Cela n'est possible que parce que certaines personnes le permettent. »

« Le théâtre à l'école c'est de la triangulation : une personne qui souhaite faire entrer la culture en classe, la compagnie, et le public composé des élèves et des enseignants. »

M. de Leu explique également qu'il porte toujours ses deux casquettes. Que ce soit en animation, en formation ou dans le dialogue avec les enseignants et les élèves. Pour lui, faire entrer la culture, le théâtre à l'école est vital. *« C'est le moment où on ouvre les fenêtres sur le monde et l'air frais entre. On permet alors de sortir de ce qui est formaté, de s'ouvrir à autre chose, de construire et se construire... »*

Propos recueillis par

H. D.

Le CAP : deux ou trois ans pour se forger une nouvelle identité professionnelle

L'enseignement de promotion sociale permet d'obtenir le Certificat d'aptitudes pédagogiques en deux ou trois ans selon qu'on ait ou pas le CESS. Les apprenants ont plusieurs profils mais un objectif commun : le titre pédagogique.

Coordnatrice qualité à l'Institut provincial Henri La Fontaine, qui organise de l'enseignement supérieur de promotion sociale, Valentine Hupez est aussi chargée de cours à temps partiel. Elle enseigne sur le site de Saint-Ghislain, où se donnent (notamment) les cours permettant d'obtenir le Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) ⁽¹⁾.

En 2020-2021, M^{me} Hupez a pris en charge le cours de Didactique des disciplines : « C'est un cours de 140 périodes, en 1^{re} année du CAP (la 2^e pour ceux qui entrent en CAP sans le CESS). On voit comment apprendre à construire une séquence de cours ; on travaille la méthodologie de base ».

Travailler la motivation de base

« La première partie du cours est axée sur la motivation de base, poursuit notre interlocutrice. Il s'agit de faire prendre conscience que le métier d'enseignant, ce sont bien sûr les heures en présence des élèves, mais aussi le travail administratif. Et plus on avance, plus on se rend compte que l'aspect collaboratif prend de l'importance. »

Ce travail collaboratif est d'ailleurs désormais inscrit explicitement comme une des cinq composantes de la charge de travail enseignante ⁽²⁾. Le cours de M^{me} Hupez aborde aussi la gestion de projets, la dynamique de groupe, la gestion de conflits... « Je dis toujours aux apprenants qu'il y a deux axes au travail : la gestion du cognitif et la gestion du relationnel. En plus du travail collaboratif. »

La particularité du public inscrit au CAP, dans la filière « promotion sociale » ⁽³⁾ est qu'il est diversifié. « Il y a des apprenants qui sont en reprise d'études, d'autres qui sont en reconversion professionnelle, et des personnes qui enseignent déjà mais n'ont pas de titre pédagogique (lire ci-contre). Je constate une baisse de la moyenne d'âge : pas mal de jeunes ayant terminé un bachelier ou une formation professionnelle embrayaient tout de suite par un CAP pour ajouter une corde à leur arc. »

Certains étudiants disposent du CESS, mais il est possible, moyennant valorisation d'un certain nombre d'années de pratique professionnelle, de s'inscrire au CAP, et de commencer par suivre pendant un an l'Unité d'enseignement Expression orale et écrite en français orientée vers l'enseignement (200 périodes de cours, soit 20 crédits ECTS).

« Les parcours des uns et des autres s'enrichissent »

Notre interlocutrice voit une grande richesse dans la diversité des profils de ses étudiants, âgés de 19 à 55 ans : « Les parcours des uns et des autres s'enrichissent, et tous font preuve d'une motivation énorme ! Ce sont des groupes-classes terribles, où les gens se serrent les coudes, et où se côtoient des expériences de vie très variées. Il y a des gens qui ont parfois beaucoup baroudé, et qui tiennent la route face à des jeunes ! »

« Ce que j'essaie de faire avec les étudiants du CAP, c'est enrichir leur boîte à outils méthodologique. La principale richesse, ce sont leurs expériences



Ce que j'essaie de faire avec les étudiants du CAP, c'est enrichir leur boîte à outils méthodologique.

de vie. Pendant la durée du CAP, on essaie de leur donner des pistes de réflexion qui leur permettront d'analyser les situations, de réguler les apprentissages, et de s'adapter, de prendre du recul sur leurs pratiques. Souvent, il y a dans le groupe un ou deux apprenants qui n'ont à priori pas le profil, mais qui durant la formation développent de véritables expertises en méthodes pédagogiques. »

Pour ce faire, M^{me} Hupez, rejointe par plusieurs collègues, s'appuie sur la pratique du portfolio, pierre angulaire de la construction progressive d'une véritable identité professionnelle enseignante ! « À l'issue du CAP, il y a une épreuve intégrée, qui est l'occasion pour les étudiants de montrer comment ils ont intégré les différents apprentissages. On travaille sur la longueur... » Les stages contribuent évidemment à forger cette identité professionnelle...

Deux, voire trois ans d'études, en cours du soir, quatre jours par semaine, en plus de son boulot pour certains, et à quoi s'ajoutent des préparations, des révisions, des stages pour lesquels prendre congé s'ils se déroulent dans l'enseignement de plein exercice... « Il faut s'accrocher, concède M^{me} Hupez, qui ajoute que la plupart des abandons sont liés à

la difficile conciliation entre vie professionnelle, vie privée, et cette reprise d'études au CAP. En général, ils savent pourquoi ils sont là ! »

Quant à ceux qui pensent trouver dans l'enseignement un boulot à 30 heures/semaine, ils déchantent vite ! « L'écrémage en début d'année est immédiat, après 2-3 jours, lance M^{me} Hupez qui perçoit très vite les personnes qui ne maîtrisent pas la matière. Dès qu'on aborde la question d'un programme, et qu'on demande une planification sur deux ans des apprentissages qui y sont liés, on voit vite ce qu'il en est. Même si au départ on travaille sur quelque chose de basique... » •

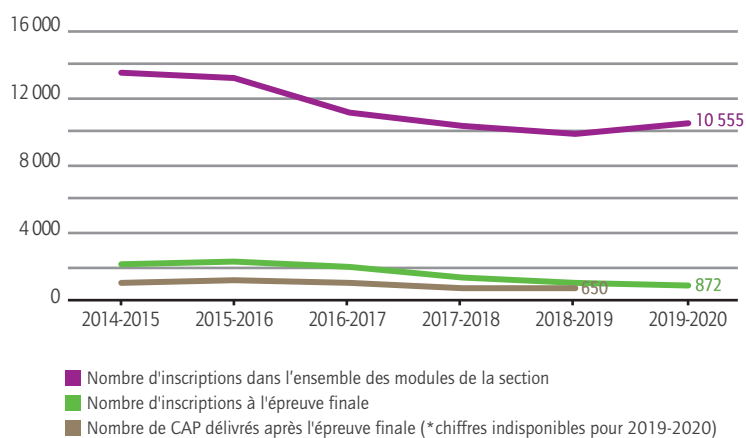
Didier CATTEAU

(1) La circulaire 8136 (www.enseignement.be/circulaires) expose également le schéma d'organisation de la section CAP en promotion sociale, et les différentes unités d'enseignement prévues par cette formation.

(2) Dans l'article 2, §1^{er} du Décret portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux Pouvoirs organisateurs, téléchargeable via www.gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_02.php?ncda=46287&referant=101

(3) Il est également possible d'obtenir le CAP via la filière « jury » (www.enseignement.be/index.php?page=28074)

Évolution des inscriptions au CAP en promotion sociale et des titres délivrés



Titre disciplinaire et titre pédagogique

Les fonctions enseignantes sont accessibles aux porteurs d'un « titre de capacité » qui se compose de minimum quatre éléments, dont un titre disciplinaire et un titre pédagogique (circulaire 8136, www.enseignement.be/circulaires).

Le premier (diplôme de master, bachelier, certificat de qualification de six années du secondaire, et leurs variantes) sanctionne la connaissance de la discipline à enseigner. Le second de la compétence à transmettre les savoirs. Le Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) est un des titres pédagogiques permettant d'accéder à certaines fonctions enseignantes. Mais il doit toujours être accompagné d'un titre disciplinaire ou, à tout le moins, d'une expérience professionnelle utile.

Selon *Les Indicateurs de l'enseignement 2020* (www.enseignement.be/indicateursenseignement), en janvier 2020, 76,6 % des professeurs de cours techniques et de pratique professionnelle détenaient un titre pédagogique. Mais 52,3 % d'entre eux ne l'avaient pas en entrant dans l'enseignement. L'acquisition du titre pédagogique a lieu « en moyenne après 2 années et 10 mois de carrière enseignante ». Par la voie du CAP, notamment...

Quels cours avec mon CAP ?

Pour une simulation relative aux fonctions enseignantes accessibles sur base d'un titre disciplinaire déterminé assorti d'un CAP, se rendre sur www.enseignement.be/primoweb. Entrer le titre disciplinaire en étape 1 et ensuite le CAP en étape 2 (choisir CAP/DAP/CNTM).

Exemple : détenteur d'un CQ6P en menuiserie et d'un CAP, sans certificat complémentaire, mais avec expérience utile attestée, je peux exercer sept fonctions (deux de cours techniques et cinq de pratique professionnelle). L'application me dira ensuite si mon titre est jugé « requis », « suffisant » ou « en pénurie ».

De 19 % à 14 %

Pour l'année académique 2018-2019, 19 % d'étudiant-e-s avaient soit raté l'ensemble de leurs cours, soit abandonné leur cursus sans le déclarer à l'établissement. Ce chiffre passe à 14 % pour 2019-2020.

♀ 7 %
♂ 12 %

Pour l'année académique 2019-2020, 7 % des étudiantes ont soit raté leurs cours soit abandonné leurs études. Elles étaient 10 % en 2018-2019.

Chez les hommes, ce pourcentage est descendu de 17 à 12 % en 2019-2020.

Taux de réussite en hausse dans le supérieur non universitaire

Crise sanitaire, organisation des cours à distance une partie de l'année académique 2019-2020, les statistiques sont formelles : le taux de réussite est en nette hausse dans le supérieur non universitaire.

En 2019-2020, 41 % des étudiant-e-s avaient réussi 60 crédits (sur 60), pour seulement 26 % en 2018-2019, soit une augmentation de 15 points de pourcentage.

Ces chiffres concernent le taux de réussite dans les hautes écoles (HE) et écoles supérieures des arts (ESA). Ils ne concernent que les jeunes inscrits pour la première fois dans l'enseignement supérieur en 1^{er} bac. Ceux-ci ont un programme annuel des études de 60 crédits. Les étudiants de 2019-2020 ne sont donc pas ceux de 2018-2019.

À ce stade, il n'existe pas encore d'étude permettant d'expliquer cette augmentation, mais des hypothèses sont avancées : le confinement a poussé les étudiant-e-s à travailler davantage ; certains professeurs ont modifié leurs méthodes et ont, par exemple, privilégié l'enseignement à de plus petits groupes ; les modalités d'évaluation ont été modifiées.

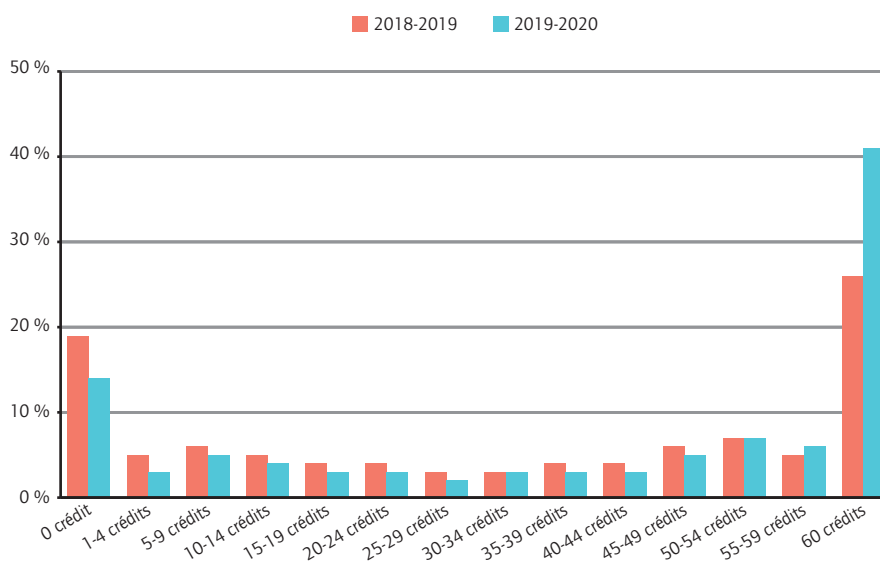
Genre et réussite

Quand on prend l'ensemble de la population étudiante, quel que soit leur programme annuel des études, mais avec une perspective de genre, on constate que les femmes réussissent mieux. Pour l'année académique 2018-2019, 45 % des femmes et 34 % d'hommes avaient réussi 100 % de leurs crédits. Pour l'année académique 2019-2020, 57 % des femmes et 43 % des hommes ont réussi tous leurs crédits.

Bien que l'année académique 2019-2020 ait été compliquée tant pour le corps professoral que pour la population estudiantine, la réussite a été au rendez-vous. •

Hedwige D'HOINE

Répartition des étudiant-e-s de 1^{er} Bac, en fonction du pourcentage de cours réussis, en 2018-19 et 2019-2020



En 2019-2020, 41 % des étudiant-e-s ont réussi 60 crédits.

Source : ARES, communiqué de presse du 30/06/2021. <https://www.ares-ac.be/fr/presse>

FabLab et CoderDojo à l'Athénée royal d'Hannut

L'Athénée royal d'Hannut a inauguré son FabLab en juin dernier et est école-pilote dans le projet CoderDojo. Une rentrée scolaire sous le signe des STEAM et du numérique. Explications.

Voilà des termes particuliers qu'il convient de définir afin de comprendre les projets innovants, intégrant le numérique, déployés au sein des classes du fondamental et du secondaire de l'athénée hannutois.

STEAM et FabLab

Les disciplines de la science, de la technologie, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques (STEAM) seront travaillées, entre autres, dans un FabLab flambant neuf. C'est-à-dire un lieu où tous les élèves pourront créer, imaginer, réaliser leurs projets, développer leurs compétences seuls ou en collaboration, dans le cadre de séquences d'apprentissage. Que ce soit en programmant une imprimante 3D, une découpeuse vinyle, une fraiseuse numérique ou d'autres outils utiles à leur apprentissage.

Projet 1 : 1

De plus, dans le cadre du soutien apporté par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'acquisition par les écoles de matériel informatique, les élèves de l'athénée pourront bénéficier du déploiement progressif de l'offre de tablettes individuelles. Ce déploiement est possible grâce aux plans de soutien à l'équipement informatique 1 : 1 financés par la FW-B⁽¹⁾.

CoderDojo ?

Ce n'est pas tout. Les élèves du fondamental, du secondaire général et qualifiant pourront apprendre à coder en relevant des défis grâce au projet *CoderDojo*, initié par l'ASBL du même nom⁽²⁾, qui organise des sessions gratuites afin d'apprendre la programmation aux jeunes de 7 à 18 ans, dans le cadre d'un club. Les Dojos sont conçus sur base volontaire et permettent aux jeunes de s'intéresser et de faire évoluer leurs connaissances au sujet des nouvelles technologies.

L'athénée est donc devenu école-pilote dans ce cadre. L'objectif est de faire entrer le code dans l'école. « Il s'agit de l'apprentissage, de manière ludique, de la programmation par la créativité en élaborant des sites Web, des applications, des logiciels et de la fabrication de robots orientés vers les métiers de demain », explique son directeur, Christophe Mahieu. « Ces ateliers, basés sur l'échange des connaissances, seront accessibles à tous nos élèves de l'enseignement fondamental et du secondaire. » •

H. D'H.

⁽¹⁾ Lire à ce sujet les circulaires 7831 et 7919 (www.enseignement.be/circulaires) et <https://mes-outils-numeriques.cfwb.be>

⁽²⁾ www.coderdojobelgium.be/fr

IT'S TIME
TO START
coding



« La place de l'éducateur doit encore évoluer »

Chef du département « Educateur spécialisé en activités socio-sportives » à la Haute École Léonard de Vinci, Christophe Rémion évoque ici la nécessité d'accorder aux éducateurs la place que leur expertise justifie.



Christophe Rémion : « Il faut accorder plus de temps à l'éducateur pour qu'il puisse rendre compte de tout ce qu'il a pu observer. »

Éducateur spécialisé de formation, Christophe Rémion a travaillé dix ans dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse. Depuis une dizaine d'années, il est enseignant au Parnasse (Haute École Léonard de Vinci), où il est aujourd'hui chef du département Éducateur spécialisé en activités socio-sportives. Cette double casquette permet à notre interlocuteur d'adapter les cours aux réalités du métier, avec son équipe. Parmi ces réalités, il y a la place des écrits professionnels, note celui qui a également terminé un Master en Ingénierie et action sociales conclu par un TFE sur les *Enjeux et difficultés des écrits destinés aux mandants*.

PROF : Que faut-il faire évoluer dans le métier d'éducateur ?

Christophe Rémion : Sa reconnaissance, mais aussi modifier certaines fausses idées sur le métier. Plus particulièrement, je remarque qu'en dehors des notes du quotidien, les éducateurs laissent peu de traces de leurs observations ; qu'ils peinent à rendre compte de leurs actions, des outils qu'ils mobilisent pour atteindre leurs objectifs. Or, pour moi, ces écrits constituent la finalité opérationnelle du métier. L'absence d'écrits, ou leur insuffisance, laisse la place aux psychologues, aux sociologues, aux anthropologues, pour écrire à notre place par rapport à certains aspects du métier qu'ils ne peuvent aborder qu'en surplomb, parce qu'ils ne vivent pas les choses de l'intérieur. Tout cela peut mener à une image erronée de l'éducateur, à des clichés : l'éducateur est un pion, n'est qu'une personne de terrain. Or, l'écrit est un outil, parmi plein d'autres, qui fait partie du métier.

Vous le soulignez dans votre travail : les écrits peuvent exister ou pas, avoir un statut ou pas, en conseil de classe par exemple...

Ces dernières années, et particulièrement dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse, le

métier s'est très fort professionnalisé. Aujourd'hui, on parle d'exigibilité et de transparence des écrits, qui doivent être accessibles à toutes les parties, y compris les parents, et même le jeune. Et elles peuvent avoir une influence énorme sur la suite du parcours du jeune, parce qu'elles impactent par exemple les décisions d'un magistrat.

Pensez-vous que cette exigence de motivation formelle des décisions concernera aussi les éducateurs en milieu scolaire ?

Très clairement. Aujourd'hui, l'éducateur écrit dans les bulletins par exemple, participe aux conseils de classe. En milieu scolaire, c'est un métier qui évolue aussi considérablement. Là où il était considéré comme un pion, l'éducateur a un rôle qui dépasse l'écoute. Qu'est-ce qu'on va pouvoir mobiliser pour tel ou tel jeune ? Qui ? Dans quel cadre ? Comment ? L'éducateur est au cœur du travail : c'est lui qui va articuler différents acteurs, dans et hors de l'école.

Parce qu'il voit le jeune dans sa globalité ?

Tout à fait. Jamais je ne dirai que l'éducateur doit écrire seul. C'est un travail d'équipe. L'éducateur n'a jamais demandé à être seul, mais à collaborer à une lecture, et à être davantage considéré là-dedans ! Malheureusement, aujourd'hui, dans l'enquête que j'ai menée, je constate que les écrits de la grande majorité des éducateurs sont encore relus voire retravaillés par l'équipe avant qu'ils sortent à l'extérieur de l'institution ! Pour pallier certaines difficultés de l'éducateur, l'aider, mais il y a aussi une question de confiance, qui varie d'une institution à l'autre. Donc tout dépend de la culture institutionnelle et de la place qu'on va donner à l'éducateur. Cette place doit encore évoluer, mais pour ça, l'éducateur doit aussi balayer devant sa porte. S'il veut être reconnu, il ne doit pas attendre autour de la table qu'on lui donne la parole, mais être capable de revendiquer son expertise, la qualité de ses écrits professionnels.

Professionnaliser les éducateurs, ça passe par quoi ?

Notre rôle est d'être constamment ancré dans la réalité de terrain, pour faire évoluer la formation. Et sur cette question des écrits professionnels, il faut améliorer les choses. Si nous, enseignants, estimons que ces écrits sont importants dans le cadre du métier, nous devons amener l'étudiant à se lancer. Je vois souvent des éducateurs excellents sur le terrain, mais qui ont des difficultés à passer de l'observation au « rendre compte ». Et ce sera d'autant plus important dans les mois et les années qui viennent.

Pourquoi ?

À cause des effets de la crise. Personne ne peut ignorer aujourd'hui les défis colossaux qui vont attendre les éducateurs, les assistants sociaux, les métiers de l'humain dans les cinq prochaines années, au regard de tout ce qui a été vécu : les violences des jeunes qui ont augmenté, le cyber-harcèlement, la cybersexualité, les maladies mentales, la psychiatrie... Demain, les éducateurs seront attendus pour faire face à ces défis. Donc au sein des équipes, leur place va changer !

Vous croyez qu'on ne va pas en revenir au « monde d'avant » ?

On ne va pas pouvoir mettre play là on avait mis pause. Il va falloir tenir compte de ces réalités ! On ne mesure pas encore bien leurs effets, ni leur durée, mais il est évident que les équipes vont devoir se mettre autour de la table et définir de nouvelles lignes directrices.

Dans l'enseignement, comment va-t-on répondre à tout ce que les étudiants ont vécu ?

Très clairement la crise a remis les éducateurs et les métiers de l'humain au centre de l'échiquier. Mais il faut accorder plus de temps à l'éducateur pour qu'il puisse rendre compte de tout ce qu'il a pu observer, être autre chose que quelqu'un qui prend les présences...

Au plus fort de la crise, certains éducateurs ont passé quinze jours confinés avec leurs bénéficiaires, sans voir leurs propres familles, et on perdrait toute la richesse de leurs observations qui s'envolent parce qu'ils n'ont pas le temps de les consigner ? C'est ça la finalité opérationnelle dont je parlais : tous ces savoirs, qui émanent des actions du quotidien.

C'est vrai, le centre du métier, c'est d'être avec les jeunes, mais dans certaines institutions les heures administratives ne sont pas payées, il n'y a pas de bureau... Certains éducateurs vont même jusqu'à dire que l'administratif ne fait pas partie de leurs attributions !

Dans la formation, il y a assez de place pour ce travail sur les écrits professionnels ?

On y travaille beaucoup chez nous, mais les orientations après les études sont très vastes, et les attentes sur les types d'écrits sont tellement différentes qu'on ne pourrait pas dire comment il faut faire. Par contre, être capable de passer de l'observation au « rendre compte », c'est transversal. Et comme on le disait, ça fait partie du métier. Dans le milieu scolaire, comme ailleurs, en réunion, on a peu de temps. Donc l'éducateur doit avoir la phrase juste, aller to the point.

Si vous aviez un message à délivrer aux enseignant-e-s, aux directions ?

L'éducateur est une pièce fondamentale dans le puzzle. Au regard de tout ce qu'il peut vivre, ressentir, observer, analyser, dans son travail au quotidien, il pourrait être très intéressant d'utiliser toute cette matière pour faire avancer des situations bloquées. S'il n'est que dans l'urgence et dans le travail quotidien, il n'arrivera jamais à articuler toutes ces observations pour qu'elles soient utilisées.

Faisons confiance aux éducateurs et accordons-leur du temps pour écrire ou parler avec les collègues. Pour ça, l'éducateur doit aussi aller lui-même revendiquer sa place...

Y a-t-il assez d'éducateurs spécialisés qui occupent une place d'éducateur dans le milieu scolaire ?

Là vous touchez une question très délicate. Ces dernières années, la place et le rôle des éducateurs ont fortement évolué dans le milieu scolaire. Dorénavant, comme dans l'Aide à la Jeunesse, on y attend aussi des éducateurs spécialisés, titre requis pour les fonctions d'éducateur, éducateur d'internat ou éducateur-secrétaire. C'est une reconnaissance du métier et la preuve que les tâches auquel l'éducateur est confronté sont spécifiques. Mais que se passe-t-il s'il n'y a pas de candidat porteur du titre requis ? •

Propos recueillis par
Didier CATTEAU



Une journée d'étude

Le département « Éducateur spécialisé en activités socio-sportives » de la Haute École Léonard de Vinci organise une journée d'étude sur les écrits professionnels, le vendredi 19 novembre.

Christophe Rémion : « Cette journée d'étude sera l'occasion de réfléchir ensemble avec tous les acteurs concernés : les enseignants qui forment les éducateurs spécialisés en haute école ou en promotion sociale ; les mandants comme les juges de la jeunesse qui nous diront ce qu'ils attendent des équipes éducatives et ce qui ne leur permet pas toujours de prendre la bonne décision ; des éducateurs de terrain bien sûr, de tous les secteurs ; des étudiants... »

« L'idée est vraiment, à partir des réalités rencontrées par ces professionnels, examiner les difficultés, prendre acte de ce qui existe déjà, d'examiner ensemble des solutions à partir des besoins du terrain. »

Infos : www.vinci.be/fr/la-formation-continue ou formation.continue@vinci.be

Décrochage et persévérance scolaire



FERRÉOL G. (sous la dir. de),
Décrochage et persévérance scolaire,
éd. EME (coll. Proximités), 2019.

Les éditions EME ont récemment publié trois ouvrages consacrés au décrochage, à la désaffiliation ou à l'accompagnement des jeunes en rupture plus ou moins brutale avec l'école.

Parmi eux, *Décrochage et persévérance scolaire*, qui s'ouvre sur une analyse très pertinente de Bernard Jolibert. Professeur émérite de Sciences de l'éducation de l'Université de la Réunion, il souligne l'ambiguïté du terme décrochage sous lequel on range des réalités diverses (absentéisme physique ou mental, rupture totale,...) liées à des facteurs « *si nombreux qu'ils finissent par perdre toute efficacité explicative* ».

M. Jolibert souligne la même relativité de la notion d'échec, et conclut que le « *raccrochage consiste, non à ramener de force vers l'école ceux qui l'ont fuie, mais à mettre en place des formations originales permettant aux jeunes en rupture d'accéder à un niveau de qualification professionnelle reconnue* ».

Une autre contribution invite à ce propos à mieux articuler la Valorisation des acquis de l'expérience avec les multiples dispositifs de lutte contre le décrochage. Fruit d'un colloque qui s'est tenu à l'université de Bourgogne-Franche-Comté, le livre propose des descriptions de ces dispositifs, en France essentiellement. •

D. C.

Inclure dans et hors l'école ?



DUGAS É. et SIVILOTTI L. (sous la dir. de),
Inclure dans et hors l'école ? Accessibilité, accompagnement et altérités, éd. EME (coll. Proximités), 2020.

Le point d'interrogation qui ponctue le titre de cet ouvrage a tout son sens puisqu'il empoigne le concept de l'inclusion à l'école et dans le champ social, ses atouts et ses bénéfices comme ses freins et ses difficultés.

Il résulte d'un colloque tenu en 2019, à l'initiative de l'équipe de recherche Emelcara, projet interdisciplinaire d'accompagnement du parcours de vie d'élèves et étudiants atteints d'un cancer ou d'une maladie rare mené notamment par le Laboratoire Cultures, Éducation, Sociétés de l'Université de Bordeaux.

Une sélection des communications a été rassemblée en trois parties : enseignement obligatoire, enseignement supérieur, inclusion en

dehors de l'école. Toutes traitent du passage de l'inclusion prescrite à l'inclusion réelle, en conjuguant points de vue de chercheurs et praticiens, témoignages et études de cas.

À titre d'exemples, l'ouvrage s'arrête sur le partenariat entre l'école et le secteur médico-social à diverses reprises, ou encore sur « *les vertus médiatrices du numérique* », nécessitant cependant de partir « *des usages et des utilisateurs* ».

L'introduction et l'épilogue offrent des repères théoriques au lecteur de ces pages foisonnantes et de leur pari sur la « *connaissance en actes* ». •

M. G.

L'adolescence, un monde à part

La Fédération des maisons médicales consacre le n°95 de son trimestriel *Santé conjuguee* à l'adolescence, souvent vue de façon péjorative. Qui sont les ados d'aujourd'hui ? Comment les jeunes peuvent-ils se projeter et se construire dans le monde qui leur est proposé ?
www.maisonmedicale.org/-Sante-conjuguee-.html

L'apport de l'ergothérapie

ANAË, revue scientifique axée notamment sur les troubles des apprentissages, consacre son 172^e numéro à l'apport de l'ergothérapie dans la prise en charge des enfants avec troubles du neuro-développement, TDA/H, autisme, troubles sensoriels...

S'orienter

L'UFAPEC a publié une analyse concernant l'orientation des élèves que ce soit vers le qualifiant, le spécialisé ou dans le supérieur. Évolution de l'orientation, perspectives en lien avec le Pacte... « *Comment faire pour que l'orientation devienne un choix personnel, positif et réfléchi ?* » www.ufapec.be/nos-analyses/1221-et2-orientation.html

Pousser les murs

La revue *Éduquer* a consacré son dossier de juin aux « Bâtiments scolaires : pousser les murs ». « *Les enjeux pédagogiques, politiques et sociétaux autour de la construction et de la rénovation de ces nouveaux bâtiments sont multiples : changement climatique, développement durable, répartition des fonds entre réseaux, questions de genre, etc.* » ligue-enseignement.be/ressources



Se former à enseigner les gestes qui sauvent

Des moyens sont accordés pour former les professeurs d'éducation physique du secondaire à enseigner les gestes qui sauvent à leurs élèves et pour acquérir le matériel nécessaire.

Les écoles secondaire ont jusqu'au 30 septembre pour répondre à l'appel à projets *Gestes qui sauvent*, via le formulaire ⁽¹⁾. Cet appel est destiné à former les enseignants d'éducation physique de l'enseignement secondaire à former à leur tour des jeunes dans le temps scolaire, pour les rendre capables d'intervenir en cas de malaise cardiaque.

Une aide financière est prévue : jusqu'à 1 500€ pour une école organisant un degré d'observation autonome, et jusqu'à 1 600€ pour une école organisant uniquement les 2^e et 3^e degrés (enveloppes cumulables si l'école organise les trois degrés).

Cette aide est destinée à l'acquisition du matériel didactique nécessaire à la formation des élèves (mannequins, défibrillateurs d'entraînement, visuels, consommables), et au défraiement des formateurs qui viendront dans l'école pour former les professeurs d'éducation physique (1/2 jour pour l'école DOA, 1 jour pour les autres).

L'idée est que les enseignants soient ensuite en mesure d'utiliser le matériel didactique et de transmettre à leurs élèves les gestes qui sauvent.

Un jury sélectionnera les projets selon des critères mentionnés à l'annexe 1 de la circulaire 8211 ⁽²⁾. L'école doit notamment s'engager à former au minimum la moitié des élèves la première année du projet.

La circulaire mentionne deux partenaires susceptibles de former les enseignants : L'école sauve des vies, projet des ASBL Amis du SAMU et Ligue francophone belge du sauvetage ; et Enseignants Relais RCP, de la Croix-Rouge de Belgique. Mais les écoles sont libres de collaborer avec un autre partenaire dont le jury appréciera l'expérience (notamment via la demande d'agrément et de reconnaissance par l'Institut de la Formation en cours de Carrière). •

D. C.

⁽¹⁾ forms.gle/Vbute2kXuxAFC3CL6

⁽²⁾ www.enseignement.be/circulaire

Prendre du recul

Le Groupe d'Accompagnement et d'Analyse des Pratiques (GAAP) est un lieu pour prendre du recul sur ses pratiques dans un cadre sécurisé, en-dehors de son institution. C'est un temps d'analyse (6 mercredis après-midi), avec d'autres enseignants, pour sortir de la solitude et lever le nez du guidon. Organisé par Changements pour l'Égalité et accompagné par un ou deux formateurs, le groupe travaille à partir de récits écrits de situations concrètes et insatisfaisantes. Première date le 6 octobre. Contact : formation@changement-egalite.be ou 02 / 2183 450.

Invitations à lire

Envie d'inviter vos élèves à lire ? Voici quatre pistes, parmi d'autres.

- Le Prix Bernard Versele de la Ligue des Familles propose des livres « chouettes » répartis en cinq catégories selon leur niveau de lecture. Et ce sont environ 50 000 enfants de 3 à 13 ans qui élisent leur livre le plus chouette. Palmarès 2021 via www.laligue.be (> Activités Mouvement > Prix Bernard Versele)
- Le Prix des lycéens, organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, permet aux classes de 5^e et de 6^e secondaire de lire, analyser, débattre entre eux et échanger avec les auteurs de cinq romans sélectionnés au préalable. En 2021, c'est *Bluebird*, de Geneviève Damas (éd. Gallimard) qui a obtenu les faveurs du jury. Infos via www.prixdeslyceens.cfwb.be.
- Farniente, pour les ados. Pas de jury ici : les ados sont invités à lire autant d'ouvrages qu'ils souhaitent parmi les deux sélections (destinées aux 13+ et 15+) et votent ensuite. priefarniente.be
- Dernier né, le Prix Première Victor propose aux classes (mais pas seulement) de faire partie du jury qui sélectionnera le lauréat parmi cinq livres destinés aux 12-15 ans. Inscriptions avant le 20 septembre via www.lefondsvictor.be

La mémoire de travail, indispensable pour apprendre

Anne-Charlotte Declercq, neuropsychologue et spécialiste dans la prise en charge du TDA/H et des dyspraxies, nous éclaire sur ce qu'est la mémoire de travail. Quelles sont ses caractéristiques ? En quoi est-elle essentielle dans tous les apprentissages ? Comment l'intégrer dans les préparations de cours, au bénéfice de tous les élèves, qu'ils soient ou non à besoins spécifiques.

PROF : Qu'est-ce que la mémoire de travail ?

Anne-Charlotte Declercq : Il s'agit de la mémoire à très très court terme (15 à 30 secondes maximum) que l'on monopolise tout le temps lors de la réalisation d'une activité. C'est la mémoire vive que l'on sollicite dans nos activités quotidiennes. Par exemple, quand on va faire des petites courses et qu'on se répète les quelques éléments à acheter. On utilise la boucle phonologique : il s'agit des éléments verbaux, entendus ou lus maintenus en mémoire par la répétition.

Ainsi, si vous apprenez une poésie, vous répétez plusieurs fois le premier vers. Vous utilisez la boucle phonologique. Vous pouvez aussi créer une image mentale en utilisant le « calepin visio-spatial » : vous voyez mentalement ce dont parle le vers.

C'est en répétant tant la boucle phonologique que les éléments dans le calepin visio-spatial que l'on peut stocker les éléments dans la mémoire de travail. Puis dans la mémoire à court, moyen ou long terme.

Réaliser une recette sans relire toutes les étapes, résoudre un calcul, reproduire une expérience, lire un texte en gardant en mémoire les éléments essentiels à la compréhension... Tout cela monopolise la mémoire de travail.

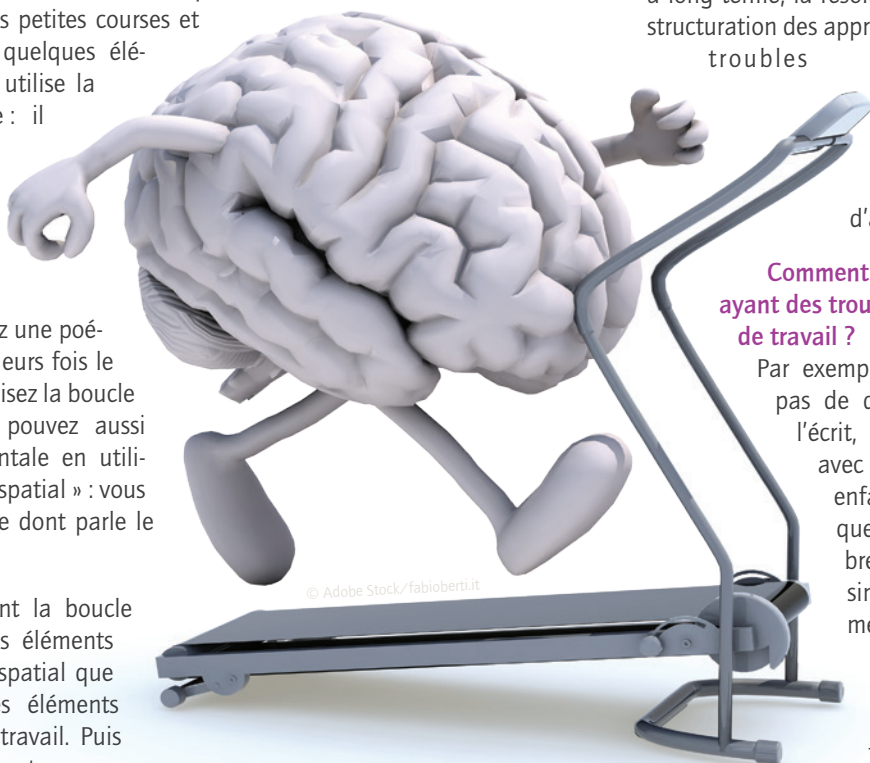
Des études démontrent ⁽¹⁾ que la capacité en mémoire de travail est un prédicteur de la réussite scolaire d'un enfant, dès la maternelle. En quoi est-elle essentielle aux apprentissages ?

Tous les apprentissages utilisent la mémoire de travail. Quand je lis une phrase, je dois garder en mémoire de travail les éléments lus au début pour comprendre le sens de celle-ci. Lorsque je fais un calcul mental, je dois stocker les étapes du calcul. Si l'empan (le nombre d'informations que je peux stocker selon l'âge) est trop faible, j'aurai des difficultés pour mémoriser et apprendre. Un élève ayant une mémoire de travail défaillante aura des difficultés dans la compréhension de consignes, la lecture, la mémorisation à long terme, la résolution de problèmes, la structuration des apprentissages. Parfois, des troubles associés comme la

dyslexie ou les troubles de l'attention, augmentent les difficultés d'apprentissage.

Comment détecter un enfant ayant des troubles de la mémoire de travail ?

Par exemple, un enfant n'ayant pas de difficultés en calcul à l'écrit, mais ayant du mal avec le calcul mental. Un enfant qui demande que l'on répète de nombreuses fois un élément simple comme les éléments à noter au journal de classe. Un enfant ayant du mal à organiser ses idées, à filtrer les informations.



© Adobe Stock/fabioberti.it

Comment améliorer la mémoire de travail ?

Il est très compliqué de la rééduquer, car il s'agit d'un trouble neurologique de base. On peut l'améliorer, mais pas la normaliser. De plus, la mémoire de travail est très fragile : elle dépend des états émotionnels, de la fatigue. Si on est inquiet, si on a mal dormi, notre mémoire de travail sera affaiblie. Trop souvent, on diagnostique des troubles de l'attention sans chercher s'il n'y a pas des causes comme une mauvaise qualité de sommeil, ce qui induit un comportement actif chez l'enfant parce qu'il est fatigué. Pour pallier une mémoire de travail défaillante, on doit donc mettre en place des moyens de contournement. On va outiller l'élève pour le rendre autonome. Par exemple en lui proposant de noter les choses, en surlignant au fluo les éléments importants, en lisant la consigne oralement à sa place, en lui demandant ce qu'il a compris...

On se rend compte que nous entretenons de moins en moins cette mémoire de travail. Le monde change. On ne cherche plus d'informations dans un dictionnaire, mais sur le net. On ne retient plus des numéros de téléphone, on les enregistre sur la mémoire du GSM. On joue seul avec sa console et il n'y a pas de règles à retenir. Ainsi, les jeux de société permettent d'augmenter l'empan de la mémoire de travail. L'enfant interagit avec d'autres, il doit intégrer des règles du jeu qui évoluent. Un excellent jeu à ce propos est l'ancien jeu *Simon* : le joueur doit reproduire une combinaison colorée et sonore proposée par *Simon*. Plus on joue, plus on peut aller loin en monopolisant la mémoire de travail.

Mémoire de travail et enseignement explicite font donc bon ménage ?

Oui. L'enseignement explicite est positif pour tous les élèves, avec ou sans trouble de la mémoire de travail ou de l'attention. On peut résumer l'enseignement explicite ainsi : dire les objectifs attendus ; montrer ce qui est attendu avec, entre autres, de nombreux exemples différents ; guider l'élève lors de la réalisation d'exercices pour l'amener vers plus d'autonomie ; ou tenir les apprentissages en faisant « dire et faire autrement » ce qui a été appris. Je décortique, je fais des liens. C'est positif que l'enfant ait ou non une mémoire de travail défaillante et/ou des troubles associés.

Comment intégrer la mémoire de travail dans la préparation des leçons ?

Les consignes de travail doivent être courtes et non polluées d'éléments non utiles à la résolution de la tâche. Selon l'âge, un enfant peut retenir et respecter X éléments dans une consigne.

Lors de la leçon, il faut aussi veiller au débit du langage. Si on parle vite, on perd une partie du message, surtout si l'élève doit prendre des notes au vol (pour les plus grands). Une main (sans trouble) peut écrire entre 20 et 30 mots par minute. S'il y a une mémoire de travail défaillante, l'élève perd le fil de ce qu'il comprend et décroche. On peut donc intégrer des outils comme le *sketchnoting*, la carte mentale dans la mise en place de la leçon. Ou mieux, le *graphic jam* : les enfants écrivent ou dessinent sur un post-it ce qu'ils savent d'un sujet lancé par l'enseignant. Ils collent leur post-it au tableau. Ensemble, les post-its sont organisés selon des thèmes communs. L'enfant est actif. Le cerveau est prêt à recevoir l'information. L'élève fait des liens entre ce qu'il sait, ce qu'il va découvrir et cela fait sens dans ses apprentissages.

L'être humain étant multi sensoriel, il faut multiplier les outils, les propositions, les exemples de natures différentes : cela permet de trouver la technique qui parle à l'élève.

Il faut donc gommer toutes les aspérités liées aux apprentissages ?

Il ne faut pas supprimer toutes les difficultés lors des apprentissages et rendre les enfants assistés et dépendants. C'est dans la difficulté que l'on met en place des stratégies pour la dépasser, se dépasser et que l'on peut évoluer. L'enseignant est là pour outiller et non assister. Là est le talent du pédagogue : savoir jusqu'où aller. •

Propos recueillis par
Hedwige D'HOINE

.....
⁽¹⁾ Dont celle de Gathercole, S.E. & Alloway, T.P. (2004), évoquée dans « Working memory and classroom learning », parue dans *Dyslexia Review*, 17, p. 1 à 41. La revue A.N.A.E. a publié un dossier « Mémoire de travail et développement de l'enfant » dans son numéro 171 d'avril 2021. <https://www.anae-revue.com>

Répétition et visualisation



Hemdy Mbatso est professeur de philosophie et citoyenneté dans l'enseignement secondaire spécialisé de type 1 – forme 3, à l'école professionnelle

spécialisée E. Peeters, à Ixelles. Garder en mémoire est une vraie difficulté pour ses élèves.

« Lorsque je prépare mes leçons, j'accorde une grande importance à la répétition orale des consignes et des informations. J'essaie également de trouver des astuces pour faire des liens avec ce qu'ils connaissent déjà ou qui serait possible de les intéresser. »

Le cours de philosophie et citoyenneté mobilise beaucoup les concepts, qui ne sont pas toujours évidents à comprendre. M. Mbatso utilise alors différents trucs. « J'aime faire usage d'images car c'est concret pour la compréhension. Par exemple, lorsque j'aborde le chapitre concernant les incivilités, je leur demande d'être attentifs aux différentes attitudes des protagonistes via des vidéos qui traitent du sujet. Ils arrivent à faire le lien avec ce qu'ils voient au quotidien et donc, détecter une attitude citoyenne et incivique. C'est clairement plus parlant pour eux qu'un document écrit. »

« Afin d'améliorer les apprentissages des élèves, j'emploie différentes techniques : la répétition orale, l'utilisation d'outils audiovisuels pertinents, le morcèlement des tâches et des consignes en plusieurs étapes font la différence dans l'acquisition des compétences. »

Comprendre la tragédie des Rohingyas

La cellule Démocratie ou barbarie de la Fédération Wallonie Bruxelles a créé un programme pédagogique centré sur la tragédie des Rohingyas, ethnie de Birmanie, minorité musulmane persécutée depuis les années '60 dans un pays à 90 % bouddhiste.

Ce programme en cinq modules propose aux enseignants des outils pédagogiques pour amener les élèves à avoir une réflexion informée sur la situation des Rohingyas, mais aussi sur l'influence des réseaux sociaux et des fake news sur le destin de tout un peuple. Ce qui devient un point d'entrée pour une réflexion sur leur propre utilisation des réseaux sociaux dans leur société.

Ce corpus de modules ne vise pas à l'exhaustivité mais à fournir aux enseignants une base de connaissances solides et accessibles, à la fois pour aborder la tragédie des Rohingyas en classe, mais aussi pour permettre aux élèves de mener leur propre réflexion sur cette question et plus largement sur le racisme, le harcèlement à l'école, la propagande via les réseaux sociaux, et sur les tragédies qui en découlent.

La cellule Démocratie ou barbarie a pour objectif de sensibiliser à l'éducation citoyenne, son approche se faisant par le biais de l'histoire.

► www.democratieoubarbarie.cfwb.be

Trois Classes résidentielles d'immersion artistique

Et si vous proposiez un séjour pédagogique artistique à vos élèves ? En 2021-2022, le centre culturel Marcel Hicter - La Marlagne programme trois Classes résidentielles d'immersion artistique (CRIA).

Depuis 2015, le centre culturel Marcel Hicter - La Marlagne, situé à Wépion, organise des Classes résidentielles d'immersion artistique (CRIA). Pendant une semaine, les élèves sont encadrés par des opérateurs culturels spécialisés et par des artistes professionnels. Ensemble, ils explorent de nombreuses pratiques artistiques.

L'ambition des CRIA est d'amener le monde culturel et l'école à se rencontrer. « *Nous voulons toucher un maximum de classes afin de faciliter l'accès des élèves à la culture. En cela, les CRIA s'inscrivent à 100 % dans la philosophie du PECA, le Parcours d'éducation culturelle et artistique* », souligne Anne Quintart, responsable pédagogique de La Marlagne.

Si ces derniers mois ont été marqués par la crise sanitaire, trois CRIA sont programmées durant l'année scolaire 2021-2022 :

- du 11 au 15 octobre, elle sera axée sur la musique, avec pour thème *Du cri à l'électro* ;
- du 17 au 21 janvier 2022, en arts de la scène : *C'est notre scène* ;
- du 28 mars au 1^{er} avril 2022, en audiovisuel : *Action, réaction et production*.

Les CRIA sont ouvertes aux élèves de 5^e et 6^e primaire et du 1^{er} degré du secondaire. Chaque CRIA peut accueillir maximum 120 élèves d'écoles, de réseaux et de niveaux différents. Les participants sont répartis dans des groupes d'une vingtaine d'élèves. C'est aussi l'occasion pour eux de rencontrer d'autres jeunes de leur âge et de découvrir

un autre rapport à la culture dans un cadre idéal, au cœur d'un domaine boisé de 15 hectares sur les hauteurs de Wépion (Namur).

Le programme pédagogique des CRIA est axé sur la pratique et la participation des élèves et des enseignants, qui ont aussi l'occasion d'assister à deux spectacles de qualité joués dans le théâtre de 450 places de La Marlagne.



Durant leur semaine d'immersion artistique à La Marlagne, les classes inscrites aux CRIA participent à de nombreux ateliers pratiques.

En pratique

Prix : 150 € par enfant, logement sur le site, repas et encadrement compris. Gratuit pour les enseignants.

Inscriptions en remplissant le formulaire disponible via amarlagne.cfwb.be/culture-ecole/cria-classes-residentielles-dimmersion-artistique, à envoyer accompagné d'une lettre de motivation à cria@cfwb.be.

Carole GOTFROI

À PRENDRE OU À LAISSER

Enseignement explicite : l'Institut d'Administration scolaire de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation de l'UMons a créé www.enseignementexplicite.be et lance trois certificats en enseignement explicite des contenus et des comportements, destinés aux enseignants du fondamental. Détails via www.enseignementexplicite.be/WP/wordpress/index.php/formations-2.

La 4^e édition du Mois du Doc, organisé par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, se tiendra du 1^{er} au 30 novembre. Associations et écoles peuvent programmer un/des documentaire(s) belge(s) francophone(s), jusqu'au 20 septembre. Plus d'infos : +32 (0)497/ 701 933 ou moisduodoc@cfwb.be. www.moisduodoc.be.

Les 6 heures pour une École démocratique de l'Aped se tiendront le 20 novembre à Bruxelles et compteront environ 30 ateliers, en français et en néerlandais. Les participations de Philippe Meirieu et Jan Masschelein sont annoncées. Programme et inscription obligatoire via www.skolo.org/2021/06/05/6h-pour-le-cole-democratique-2021-voici-le-programme.

L'ASBL Association Muco aide familles et personnes atteintes de mucoviscidose dans leur quotidien, notamment dans leur parcours scolaire. L'ASBL organise des séances d'info dans les écoles ou distribue des brochures pour les enseignant-e-s. Renseignements : +32 (0)2/ 6633 902 ou www.muco.be.

Jeux et images est le thème de l'appel à projets 2021-2022 du Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias (CSEM), destiné aux écoles fondamentales et secondaires. À la clé : 2 000 € maximum par projet sélectionné. Candidature avant le 11 octobre. www.csem.be/actualite/appel-projets-scolaires ou circulaire 8141 (www.enseignement.be/circulaires).

#M'harcèlepas est une BD d'Infor Jeunes Brabant wallon dont le but est d'informer sur le harcèlement scolaire. Jeunes, parents et professionnels du secteur de la jeunesse ont participé à ce projet, de même que l'humoriste Guillaume. Exemple gratuit sur demande : ijbw.be/mharcelepas ou mharcelepas@ijbw.be.

Mystères des Finances, exposition éducative et interactive destinée aux élèves du secondaire, se tient au BELvue du 21 septembre au 10 décembre, après avoir été testée auprès de nombreuses classes. L'expo a été réalisée en collaboration avec le Fund for Financial Literacy. Réservation via belvue.be/fr/reservation/activity. Info : belvue.be/fr/education ou info@belvue.be.

visit.brussels, l'agence de communication du tourisme et de la culture de la Région de Bruxelles-Capitale, promeut l'offre des musées, attractions touristiques ou autres lieux culturels de la capitale en faveur des groupes scolaires. Via www.ecoles.brussels, l'enseignant-e peut trouver en quelques clics la sortie scolaire adaptée pour sa classe.

Micro-Folie, à Molenbeek, est le premier musée numérique en Belgique. Via un écran géant, des chefs-d'œuvre disséminés dans le monde sont accessibles en quelques clics. Sur des tablettes, on peut zoomer sur le détail d'une sculpture antique, accéder au descriptif d'une œuvre contemporaine, jouer à un quizz ou un puzzle, etc. Gratuit et pour les enfants dès 5 ans. Infos et réservations : +32 (0)2/ 4121 241, info@microfolie.be ou microfolie.be.

Le Fonds Houtman tiendra un colloque sur la « communication alternative et améliorée » le 15 octobre dès 8h30 au CEME à Charleroi. L'évènement s'adresse aux logopèdes, enseignant-e-s, éducateur-ice-s, etc. Tarifs : 30 € (lunch inclus) ou 10 € par étudiant d'un groupe de 15 min. Infos : +32 (0)2/ 5431 171 ou via info@fondshoutman.be. Inscription : colloque.be/FH.

Génération zéro watt, défi destiné aux écoles primaires wallonnes, mêle chasse au gaspi et autres activités pédagogiques autour de la gestion énergétique. Organisé par Scienceinfuse – UCLouvain et soutenu par la Région wallonne, le défi est limité à 30 écoles participantes. Inscriptions avant le 30 septembre via educationenergie@uclouvain.be ou www.generationzerowatt.be.

PROF

en ligne

Retrouvez les articles publiés dans tous les numéros du magazine, mais aussi des compléments bibliographiques et d'autres reportages, via www.enseignement.be/prof.

PROF, le magazine des professionnels de l'enseignement, est une publication du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Administration générale de l'Enseignement).

Adresse Magazine PROF - Local 4P16 Avenue du Port 16, 1080 BRUXELLES www.enseignement.be/prof prof@cfwb.be

Tél : 02 / 690 81 33 Fax : 02 / 600 09 64

Carte PROF Pour joindre Carte PROF, remplir le formulaire de contact disponible via www.carteprof.be/contact.php

Rédaction Rédacteur en chef : Didier Catteau. Ont collaboré à ce numéro : Hedwige D'Hoine, Véronique Frère, Monica Glineur, Carole Gotfroi, Bertrand Larsimont. Mise en pages : Olivier Vandevelle.

Comité d'accompagnement Fabrice Aerts-Bancken, Hafsa Benzouien, Lise Bruges, Quentin David, Claudio Foschi, Alain Faure, Étienne Gilliard, Lise-Anne Hanse (présidente), Christophe Mélon, Jean-Michel Motte, Sandra Preud'homme.

Vie privée Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en tant que responsable des traitements de données à caractère personnel se rapportant au magazine PROF, attache une grande importance à la vie privée et à la protection de vos données à caractère personnel. Dans le cadre de nos services liés au magazine PROF, nous traitons vos données à caractère personnel en conformité avec les législations applicables en matière de protection des données. Pour plus d'informations concernant la manière dont nous traitons vos données, veuillez contacter prof@cfwb.be.

ISSN 2031-5295 (imprimé)

ISSN 2031-5309 (online)

© Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous droits réservés pour tous pays. Reproduction autorisée pour un usage en classe. Pour tout autre usage, reproduction d'extraits autorisée avec mention des sources.

Éditeur responsable Lise-Anne Hanse Avenue du Port 16, 1080 BRUXELLES

Impression Roularta Printing S.A.

Tirage 125 000 exemplaires, imprimés sur du papier portant le label FSC garantissant qu'il est issu de forêts bien gérées et de bois ou de fibres recyclés.

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles Rue Lucien Namèche 54, 5000 - NAMUR Tél : 0800 / 19 199 courrier@le-mediateur.be

Erratum

Une erreur s'est glissée dans notre édition imprimée de juin-juillet-août : en page 20, sur le graphique concernant les chiffres de l'enseignement à domicile, par tranches d'âge, dans les deux Communautés, les valeurs relatives aux tranches d'âge 16-17 ans et 17-18 ans ont été inversées.

À PRENDRE OU À LAISSER

Ouvrir mon quotidien et Journalistes en classe sont deux opérations destinées au fondamental et au secondaire, initiées en 2008. Le Conseil supérieur de l'éducation aux médias collabore à la mise à disposition gratuite de la presse quotidienne et a élaboré le projet de visite de journalistes en classe. Circulaire 8165 (www.enseignement.be/circulaires).

Le Fonds Prince Philippe finance jusqu'à 2 500 € les échanges entre écoles des trois Communautés. Les projets peuvent concerner élèves, professeurs ou directeurs des écoles primaires et secondaires. En 2021, une aide financière aux échanges virtuels est aussi apportée. Détails dans la circulaire 8175 ou via www.kbs-frb.be/fr/Activities/Calls/2021/293370. Candidature avant le 18 octobre.

La 2^e édition du Printemps numérique se tient à la mi-octobre au Palais 11 de Brussels Expo. Le vendredi 15 octobre, le public scolaire est invité à participer gratuitement à des expos, expériences de réalité augmentée ou séances pour apprendre à coder ou créer un jeu vidéo. printempsnumerique.brussels

Les Olympiades européennes de statistique, initiative d'Eurostat, s'adressent aux élèves et professeurs des 2^e et 3^e secondaires. Pour les épreuves belges, les inscriptions débutent le 20 octobre. Des équipes d'un à trois élèves, supervisées par un enseignant-e, peuvent être inscrites. Plus de détails via statbel.fgov.be/fr/Olympiade/comment-minscrire.

Le projet européen PRECOBIAS offre gratuitement une formation en ligne de 12 heures sur les biais cognitifs et la radicalisation. Le cours est certifié par l'UGent et la Ludwig-Maximilians-Universität de Munich. Un manuel pour les enseignants du secondaire, également disponible, comprend onze parcours pédagogiques pour les 15-18 ans. Plus d'infos : mooc.precobias.eu et www.precobias.eu/fr/ressources-pedagogiques.

Le programme EPAS (European Parliament Ambassador School), dont l'inscription à la journée de présentation du 30 septembre fait l'objet de la circulaire 8186, se déroule dans toute l'Union européenne (UE). L'objectif est de faire des jeunes du 3^e degré secondaire des citoyens européens critiques et actifs qui peuvent aussi enrichir leurs connaissances sur l'UE. Le programme établit une coopération directe entre le Parlement européen et les écoles secondaires belges. Voir fr.epasbe.org ou www.enseignement.be/circulaires.

ArchiKids est un projet pédagogique de sensibilisation à l'architecture pour les 8-12 ans. Il consiste en une collection de cartons didactiques pour visiter des édifices bruxellois. Le premier pack portant sur le Centre Belge de la BD peut être acheté en ligne. D'autres suivront. www.archikids.be.

Le Service de Promotion de la Santé à l'école de Wallonie picarde a créé deux capsules vidéo pour enfants, l'une liée à l'hygiène des mains, l'autre à l'hygiène des dents. Plus d'infos : www.psehainautpicardie.be ou www.youtube.com/channel/UCIS_5-GfzRunizz8dB8Mqww.

Walk in my shoes est un outil pédagogique virtuel destiné aux élèves du 3^e degré secondaire que la Commission Justice et Paix et Caritas International ont construit sur le mode d'une histoire dont on est le héros. L'élève incarne un-e jeune migrant-e amené-e à faire des choix cruciaux pendant son parcours migratoire. L'outil peut être testé avec une classe en contactant claire.mathot@justicepaix.be. www.caritasinternational.be/fr (taper « walk in my shoes » dans le moteur de recherche).

Éducation à la citoyenneté : la circulaire 8211 relaie un appel à projets de soutien et valorisation d'initiatives d'éducation à la citoyenneté. Dans les limites du budget disponible, 1 500 € seront octroyés à chaque projet choisi par tranche de 100 élèves touchés par l'action, avec un maximum de 5 000 €. Inscription et info : www.enseignement.be/circulaires.

Tu doses pas ? est une campagne d'information à l'initiative du SIEP. Faire le tri entre infox et infos est parfois nécessaire. Jusqu'au 15 octobre, la campagne vise à faciliter l'accès à des ressources fiables et adaptées. Depuis leur smartphone, les jeunes peuvent s'informer, s'interroger et s'appropriier les enjeux sociétaux de la pandémie de Covid 19 : <https://padlet.com/informationjeunesse/tudosespas> et <https://www.instagram.com/tudosespas>.

Maternelle dégenrée est une série de podcasts traitant de la remise en question des stéréotypes de genre dès l'école maternelle. À écouter sur anchor.fm/maternelledegenree ou sur des plateformes d'écoute comme Googlepodcast, Spotify, Appel-podcast, etc. Plus d'infos : maternelledegenree@gmail.com.

Le projet ASGARD pour le secondaire est organisé par ESERO Belgium. Il permet d'embarquer une expérience scientifique dans un ballon-sonde atteignant la stratosphère. Les expériences doivent être soumises en novembre et la campagne de lancement a lieu en avril. Une présentation en ligne d'ASGARD est fixée au 21 septembre. Infos et inscriptions : <https://eserobelgium.be/index.php/nl/asgard-balloons-for-science> (communication en anglais au cours du projet).

Musée de la Boulangerie

En-dehors du centre de Furnes, le Musée de la Boulangerie est logé dans une ancienne ferme datant du 17^e siècle. Il plonge le visiteur dans le métier des boulangers d'autrefois en retraçant l'histoire belge de la boulangerie et de la pâtisserie.

Près de 23 000 objets uniques tels que des moules à spéculoos, des fers à gaufres, de vieilles boîtes métalliques, d'anciennes publicités et même un vélo permettant de faire de la glace y sont présentés, de même qu'une vaste collection de livres et magazines. Les différentes salles mettent également en lumière la fabrication des spécialités sucrées belges.



Le musée organise des activités éducatives (visite du musée + un atelier) depuis l'école fondamentale jusqu'à l'enseignement secondaire. Les élèves suivent un guide expérimenté pour découvrir non seulement le parcours du grain jusqu'au pain, mais aussi des salles dédiées à la pâtisserie, à la glace, au chocolat, aux gaufres, aux confiseries et au spéculoos.

Les détenteurs de Carte PROF bénéficient d'une entrée à 50 %.

► carteprof.be/index.php?mod=firme_view&fid=37716

Votre Carte PROF 2022-2023 dès décembre

La nouvelle édition 2022-2023 de Carte PROF sera distribuée avec le magazine PROF de décembre aux bénéficiaires qui auront reçu un traitement fin septembre et/ou fin octobre 2021.

Pour rappel, Carte PROF est envoyée automatiquement et gratuitement aux membres des personnels de l'enseignement (hors université) en activité, et dont le traitement est pris en charge par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les bénéficiaires qui recevront leur premier traitement de cette année scolaire en novembre et après, recevront leur carte par courrier postal normal, à partir de janvier prochain.

Carte PROF permet de bénéficier d'avantages offerts par plus de 800 institutions et sociétés partenaires, qui font toutes l'objet d'une page de notre site www.carteprof.be. Chaque jour, des infos y sont diffusées, et relayées sur la page Facebook Carte PROF.



De nombreux théâtres partenaires de Carte PROF

Après de nombreux mois d'attente et de moments difficiles, les théâtres reprennent leurs activités, et parmi eux de nombreux partenaires de Carte PROF.

Impossible ici de tous les énumérer et de détailler leurs programmations. On trouvera sur www.carteprof.be tous les détails sur leurs fiches-partenaires (encoder le nom du théâtre dans le moteur de recherche). Par ailleurs, deux articles *À la une* diffusés sur la



page d'accueil du site Carte PROF listent ces théâtres partenaires et mentionnent l'avantage octroyé aux bénéficiaires de la carte. On les trouvera via carteprof.be/index.php?mod=news_view&ne_id=3480 et carteprof.be/index.php?mod=news_view&ne_id=3481.

En ce début d'année scolaire, c'est l'occasion de programmer des spectacles en lien avec le Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) implémenté depuis septembre 2020 dans l'enseignement maternel et qui s'étend au début de l'enseignement primaire depuis cette rentrée. Ce nouveau défi a pour objectif de construire des ponts entre l'art, la culture et l'école. Des occasions de développer l'imaginaire, la réflexion et la créativité de tous les élèves...





Mundaneum, un Internet de papier

Le Mundaneum est situé dans un bâtiment Art Déco à deux pas de la Grand-Place de Mons. Ce musée met en valeur le patrimoine des fondateurs Paul Otlet et Henri La Fontaine, véritables précurseurs du Web et des moteurs de recherche.

Le premier, père de la science documentaire, et le second, Prix Nobel de la Paix en 1913, poursuivaient un même rêve : la connaissance partagée au service de la paix mondiale. Dès la fin du 19^e siècle, ces deux Belges ont imaginé un gigantesque et novateur Répertoire bibliographique universel pour collecter, classer et rechercher des connaissances du monde.

Reconnu par le Label du Patrimoine européen et également inscrit au registre « Mémoire du monde » de l'Unesco, le Mundaneum conserve et valorise des milliers de documents.

Au rez-de-chaussée, l'espace muséal temporel présente les recherches des fondateurs au travers de différents panneaux didactiques, objets d'époques et vidéos. De nombreuses activités s'y déroulent : expositions temporaires, des conférences, des ateliers pédagogiques...

Le service pédagogique offre diverses activités selon les âges et les thèmes souhaités, depuis l'enseignement fondamental jusqu'aux hautes écoles.

Expos temporaires



- Jusqu'au 2 janvier 2022, l'exposition *Insortables ! Les archives qui déboîent* présente une collection d'archives construite avec la complicité et le prêt de pièces d'autres centres d'archives. Cette collection casse les stéréotypes et montre la richesse que l'on peut trouver dans ces centres d'archives. Grâce à cette collaboration, des archives insolites aux thématiques loufoques mais cohérentes sont présentées au public : plus de 500 documents, coupures de journaux, objets insolites, photographies, cartes postales...
- Du 17 septembre au 2 janvier 2022, l'exposition inédite *Résister à la propagande de guerre !* invite le visiteur à comprendre les ressorts sur lesquels s'appuie la propagande dans l'histoire militaire, depuis la guerre 14-18 jusqu'aux guerres contemporaines. Si le poids que l'individu possède face aux décideurs est assez modeste, nous avons néanmoins tous autant que nous sommes une possibilité de résister à la propagande de guerre et de développer des contre-arguments pour s'opposer à celle-ci. Une exposition proposée par le War Heritage Institute et l'ULB en partenariat avec le Mundaneum. Pour l'occasion, les dix principes décrits dans le livre d'Anne Morelli, seront illustrés par des documents issus des collections iconographiques du Mundaneum.
- Prochaine exposition prévue en janvier 2022 : le patrimoine et les femmes. •

V. F.

► http://carteprof.be/index.php?mod=фирme_view&fi_id=4870